

Étude des crédits 2024-2025

Renseignements particuliers

- 3^e groupe d'opposition



ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA TROISIÈME OPPOSITION

Table des matières

#	QUESTIONS
1.	Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des cinq dernières années, en indiquant : a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents; c) le délai de traitement.
2.	Nombre de jugements de divorce et de séparation, en fonction du partage ou de la renonciation, traités pour chacune des cinq dernières années. Indiquer : a) le nombre et le pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces employés; c) le délai de traitement.
3.	Évolution depuis cinq ans du nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité, par catégorie d'âge.
4.	Évolution depuis cinq ans du nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité touchés par la pénalité imposée à l'atteinte de l'âge de 65 ans.
5.	Nombre et liste de tous les régimes administrés par Retraite Québec.
6.	Nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes administrés par Retraite Québec et évolution pour les cinq dernières années.
7.	Taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes administrés par Retraite Québec et évolution pour les cinq dernières années.
8.	Nombre de régimes de retraite en voie de terminaison ou de fusion avec un autre régime administrés par Retraite Québec.
9.	Liste des régimes de retraite en voie de terminaison ou de fusion avec un autre régime administrés par Retraite Québec incluant : a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années; b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.
10.	Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.
11.	Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur, incluant : a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années; b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.
12.	Nombre et types de régimes de retraite administrés par Retraite Québec entre 2013-2014 et 2023-2024. Pour chaque type, indiquer lesquels sont : a) à prestations déterminées; b) à cotisations déterminées; c) interentreprises.
13.	Parmi les régimes complémentaires de retraite, combien sont en déficit à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2023-2024. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
14.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
15.	Parmi les régimes complémentaires de retraite, combien ont des surplus à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2023-2024. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
16.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.
17.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur municipal</u> , combien sont en déficit à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2023-2024. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
18.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.

#	QUESTIONS
19.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur municipal</u> , combien ont des surplus à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2017-2018 et 2023-2024. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
20.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.
21.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur universitaire</u> , combien sont en déficit à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2023-2024. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
22.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
23.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur universitaire</u> , combien ont des surplus à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2023-2024. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
24.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.
25.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur privé</u> , combien sont en déficit à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2023-2024. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
26.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
27a.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur privé</u> , combien ont des surplus à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2013-2014 et 2023-2024. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
27b. MFQ	Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime des rentes du Québec, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour l'année 2023-2024.
28.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime de retraite.
29.	Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis l'adoption de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
30.	Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec l'adoption de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
31.	Coût reliés à la mise en vigueur de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
32.	Heures supplémentaires reliées à la mise en vigueur de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
33.	Depuis décembre 2014, par année, le nombre de dossiers et de demandes liés à la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
34.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , le nombre et une liste des régimes s'étant prévalu d'un report de négociations prévu à l'article 26.
35.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , le nombre et une liste des modifications au régime transmises à Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec).
36.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , une liste des demandes d'arbitrage.
37.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , une liste des régimes en défaut de production du rapport visé au deuxième alinéa de l'article 4, à l'article 16 ou à l'article 26.
38.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , copie de l'ensemble des directives techniques émises par Retraite Québec.
39.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , et selon les dernières évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec, le montant des déficits imputables aux retraités et celui imputable aux participants actifs. Fournir une ventilation par municipalité et par régime.
40.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , le nombre de régimes ayant fait une demande afin que les déficits soient répartis entre les catégories définies dans ce régime de la manière déjà convenue entre les participants actifs et l'organisme.
41.	Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis le 7 avril 2014 en lien avec des modifications possibles aux régimes de retraite administrés par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec), notamment en ce qui concerne le partage des coûts et l'augmentation de l'âge de départ à la retraite.

#	QUESTIONS
42.	Bilan des actions entreprises par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) depuis l'adoption de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
43.	Publications, documents et avis produits par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) en relation avec l'adoption de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> .
44.	Coûts reliés à la mise en vigueur de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> .
45.	Nombre de dossiers et de demandes liés à la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> .
46.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , le nombre de modifications au régime transmises à Retraite Québec.
47.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , le nombre et une liste des demandes d'arbitrage.
48.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , le nombre et une liste des régimes en défaut de production du rapport actuariel.
49.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , copie de l'ensemble des directives techniques émises par Retraite Québec.
50.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , et selon les dernières évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec, le montant des déficits imputables aux retraités et celui imputable aux participants actifs. Fournir une ventilation par régime.
51.	Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis le dépôt de la <i>Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives</i> .
52.	Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec le dépôt de la <i>Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives</i> .
53.	Coûts reliés et heures supplémentaires effectuées pour la préparation de la <i>Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives</i> .
54.	Nombre d'erreurs de traitement de dossiers depuis les 5 dernières années : a) nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b) délai; c) nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs; d) montant moyen du remboursement demandé; e) montant total lié aux demandes de remboursement; f) nombre d'années, en moyenne, entre les erreurs et les demandes de remboursement.
55.	Ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor en 2019-2020 et en 2023-2024. Fournir les prévisions pour 2024-2025.
56.	Liste des bureaux régionaux et l'effectif rattaché, par catégorie d'emplois, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis 5 ans et fournir les prévisions pour 2024-2025.
57.	Depuis cinq ans, par année financière, indiquer le nombre d'employés, par catégorie d'emplois, par région.
58.	Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis 5 ans par ou pour Retraite Québec concernant les régimes de prestations cibles.
59.	Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis 5 ans par ou pour Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) concernant ses activités de surveillance des régimes complémentaires de retraite.
60.	Indiquer les sommes dépensées depuis 5 ans, par année financière, par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) pour l'informatique et les technologies de l'information. Précisez s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels et de projet lié (interne, externe ou du CSPQ).
61.	État de situation concernant le dépôt du règlement d'application de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes visés par cette loi</i> .

#	QUESTIONS
62.	Pour les demandes de retraite par Internet et le programme SimulRetraite, indiquer, par mois, le nombre de codes d'accès personnel (CAP) demandés, le nombre de CAP accordés et le délai moyen pour leur obtention.
63.	Pour le service clicSÉCUR, indiquer, par mois, le nombre de demandes d'authentification.
64.	Bilan des actions réalisées relativement à la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec et à la préparation d'un projet de loi. Échéancier, nombre et date de rencontres, personnes consultées, documents et études produits, etc.
65.	Sommes dépensées relativement à la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec.
66.	Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime de rentes du Québec, incluant les rendements, les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier et les changements à la politique de placement pour 2023 et 2024.
67.	Nombre de demandes traitées pour chacune des cinq dernières années concernant le Crédit remboursable pour le Soutien aux enfants. Indiquer : a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents; c) le délai.
68.	Rendement du fonds du Régime de rentes du Québec depuis les dix dernières années.
69.	Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec la fusion de la CARRA avec la Régie des rentes.
70.	Coûts associés à la fusion de la CARRA et de la Régie des rentes.
71.	Impact de la mise en place de Retraite Québec sur le niveau d'effectifs ministériels, exprimé en ETC, en nombre d'employés, ventilé par type d'emploi.
72.	Préciser l'impact de la mise en place de Retraite Québec sur le nombre de postes créés, abolis et transférés, départs à la retraite, fins de postes, mises en disponibilité, nominations.
73.	Nombre et montant des primes de départ versées en lien avec la mise en place de Retraite Québec.
74.	Ventilation du budget de fonctionnement de Retraite Québec.
75.	Ventilation des dépenses allouées à la rémunération par Retraite Québec.
76.	Ventilation des économies réalisées depuis la mise en place de Retraite Québec.
77.	Ventilation, par année et par catégorie de dépenses, des frais d'administration concernant les dépenses de fonctionnement de Retraite Québec, de la Régie des rentes et de la CARRA depuis 3 ans.
78.	Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, le nom des membres, le budget et les résultats.
79.	Liste des employés et des membres des conseils d'administration relevant de Retraite Québec, en indiquant leur poste et leur rémunération.
80.	Liste des personnes, et copie de leur <i>curriculum vitae</i> , qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : a) le nom; b) le titre; c) la date de début et de fin de leur mandat; d) la rémunération; e) les frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.
81.	Coûts associés à la mise en place de Retraite Québec, notamment : a) la formation; b) la publicité; c) le changement de nom, de logo, de papeterie, de signalétique; d) l'embauche de personnes-ressources pour accompagner les organismes dans la gestion du changement; e) les baux résiliés et locaux vacants; f) achat de matériel; g) tout autre coût de transition.
82.	Concernant le bureau de la présidence : a) nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents; b) liste des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre; c) frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation; d) liste des participations à des colloques, à des congrès et liste des participants, incluant les coûts afférents.

#	QUESTIONS
83.	Depuis dix ans, présenter l'évolution annuelle du nombre de plaintes concernant les régimes de retraite du secteur public (anciennement administrés par la CARRA), et spécifier leur cause principale.
84.	<p>Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des trois dernières années, par mois, en indiquant :</p> <p>a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;</p> <p>b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents et le montant total alloué au paiement de ces heures supplémentaires;</p> <p>c) le délai.</p>
85.	Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emplois et par ministère.
86.	Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emplois et par réseau.
87.	Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par régime.
88.	<p>Liste de tous les régimes publics administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA). Inclure :</p> <p>a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes, présenter l'évolution pour les cinq dernières années;</p> <p>b) l'actif constitué, les obligations actuarielles, le surplus ou déficit, et le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes; présenter l'évolution pour les cinq dernières années. Distinguer la capitalisation de la partie financée par les employés de celle l'étant par l'employeur.</p>
89.	Parmi les régimes de retraite publics administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA), combien sont en déficit à l'heure actuelle? Montrer l'évolution de ces données depuis cinq ans, et fournir les prévisions pour 2024-2025.
90.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
91.	Parmi les régimes de retraite publics administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA), combien ont des surplus à l'heure actuelle? Montrer l'évolution de ces données depuis cinq ans, et fournir les prévisions pour 2024-2025.
92.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.
93.	Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés en lien avec des modifications possibles aux régimes de retraite publics, notamment sur le plan du partage des coûts et de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite. Coûts de ces travaux, études et analyses.
94.	Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec la publication d'un plan stratégique. Fournir la liste et les dates des rencontres tenues. Coûts pour ces travaux, études et analyses.
95.	Échéancier pour la présentation d'un plan stratégique.
96.	Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec les problèmes de double rémunération pour l'ensemble de la fonction publique.
97.	Nombre de cas répertoriés liés au phénomène de la double rémunération. Ventiler par ministère ou organisme.
98.	Nombre de saisies et de réductions de rente effectuées par Retraite Québec (anciennement la CARRA) depuis dix ans.
99.	<p>Nombre d'erreurs de traitement de dossiers depuis dix ans, indiquer :</p> <p>a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;</p> <p>b) le délai;</p> <p>c) le nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs;</p> <p>d) le montant moyen du remboursement demandé;</p> <p>e) le montant total lié aux demandes de remboursement;</p> <p>f) le nombre d'années, en moyenne, entre les erreurs et les demandes de remboursement.</p>
100.	<p>Liste des projets informatiques depuis dix ans :</p> <p>a) présenter l'évolution des coûts pour chacun des dossiers;</p> <p>b) indiquer le nombre de consultants externes et les coûts associés;</p> <p>c) indiquer la somme dépensée depuis dix ans, par année financière (et fournir les prévisions pour 2023-2024), pour l'informatique et les technologies de l'information;</p> <p>d) préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).</p>

#	QUESTIONS
101.	<p>Depuis dix ans, par année financière, le nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres). Fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la nature ou l'objet du contrat; b) la méthode d'octroi du contrat (gré à gré, appel d'offres ou autre); c) copie du contrat; d) copie du résultat; e) le coût du contrat.
102.	<p>En ce qui concerne la détection des erreurs administratives à Retraite Québec, l'organisme reconnaît la date du 3 novembre 2015, date de dépôt du projet de loi 73, comme étant valide pour appliquer le règlement relativement à la détection des erreurs « identifiées ou reçues ». R-10, r. 2 – (<i>Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) indiquer le nombre de cas <u>identifiés</u> par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs; b) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.; c) indiquer le nombre de cas <u>identifiés</u> par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre 2015 et le montant demandé relativement à ces erreurs; d) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.; e) indiquer le nombre de cas <u>reçus</u> par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015 et le montant demandé relativement à ces erreurs; f) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.; g) indiquer le nombre de cas <u>reçus</u> par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre 2015 et le montant demandé relativement à ces erreurs; h) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.
103.	<p>État de situation quant à la mesure « Soutien aux enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) nombre d'enfants admis; b) nombre d'enfants refusés; c) total des sommes versées.

TITRE 1 : Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des cinq dernières années, en indiquant :

- a) le nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;**
- b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents;**
- c) le délai de traitement.**

Régime de rentes du Québec

		2023
	Nombre de demandes de rente de retraite traitées	126 837
	Pourcentage des demandes de rente de retraite qui sont automatisées (ne nécessitant pas l'intervention d'un agent)	63,2 %
A	Nombre total d'agents qui ont traité la rente de retraite	35 agents
A	Pourcentage d'agents qui ont traité la rente de retraite sur l'ensemble des agents de rentes (inclut la rente d'invalidité, de survie et le suivi des rentes)	30 %
B	Heures supplémentaires payées aux agents qui ont traité la rente de retraite (et montant)	1193 h (55 553 \$)
C	Délai de traitement moyen	13,4 jours

La hausse importante des demandes en 2023 est due à la mise en place de la Loi 17¹. En décembre 2023, une rente de retraite a été traitée pour chaque bénéficiaire d'une rente d'invalidité âgé de 60 ans et plus, afin de permettre sa mise en paiement en janvier 2024.

Régimes de retraite du secteur public

		2023
	Nombre de demandes de rente de retraite traitées	24 724
A	Nombre d'agents qui ont traité la rente de retraite	44 agents
B	Heures supplémentaires payées aux agents qui ont traité la rente de retraite (et montant)	72 h (5 313 \$)
C	Délai de traitement moyen	47 jours

¹ Projet de loi no 17 (2022, chapitre 3) : Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions

TITRE 2 : Nombre de jugements de divorce et de séparation, en fonction du partage ou de la renonciation, traités pour chacune des cinq dernières années. Indiquer :

- a) le nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers;**
- b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces employés;**
- c) le délai de traitement.**

Régime de rentes du Québec (RRQ)

	2022 ⁽¹⁾
Nombre de dossiers traités de partage des gains entre ex-conjoints mariés ou unis civilement	10 277 dossiers
Nombre de partages	3 460
Nombre de renonciations	6 465
Nombre de demandes refusées	352
Nombre de dossiers traités de partage des gains entre ex-conjoints de fait	150 dossiers
Nombre de partages effectués	36
Nombre de demandes refusées	114
Délai de traitement moyen ⁽²⁾	
Partages	16 jours
Renonciations ⁽³⁾	115 jours

Note 1 : La dernière année financière disponible au RRQ, pour les dossiers traités de partage, est l'année 2022 (janvier à décembre). Les données pour 2023 seront disponibles plus tard dans l'année.

Note 2 : Les délais de traitement moyens ne concernent que les demandes reçues directement à Retraite Québec, ce qui exclut les jugements en provenance du Régime de pensions du Canada. Le temps de transfert des jugements est hors du contrôle de Retraite Québec et peut, par exemple, prendre jusqu'à 200 jours.

Note 3 : On donne une priorité de traitement aux dossiers de partage, car le partage a un effet sur le registre des gains des clients et sur leurs prestations. Conséquemment, comme la renonciation n'a pas d'effet sur le registre des gains, le délai de traitement est plus long.

	2022
a. Nombre d'agents qui ont traité les jugements de divorce et de séparation	14 agents
Préparation des dossiers	1 agent de bureau 2 agents de rentes
Analyse des jugements	11 agents de rentes
a. Pourcentage d'agents qui ont traité les jugements de divorce et de séparation sur l'ensemble des agents qui ont travaillé à la tenue du registre des cotisants	72 %
b. Total des heures supplémentaires payées aux agents qui ont traité les jugements de divorce et de séparation	13 heures

TITRE 2 : Nombre de jugements de divorce et de séparation, en fonction du partage ou de la renonciation, traités pour chacune des cinq dernières années. Indiquer :

- a) le nombre et pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers;**
- b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces employés;**
- c) le délai de traitement.**

Régimes de retraite du secteur public (RRSP)

	2023
Nombre total de demandes de relevé des droits traitées	1 575 dossiers
• Nombre de relevés des droits produits	1 247
• Nombre de demandes de relevé des droits refusées	328
Nombre total de demandes d'acquittement traitées	267 dossiers
• Nombre d'acquittements effectués	234
• Nombre de demandes d'acquittement refusées	33
Délais de traitement moyens ⁽¹⁾ Relevé des droits : Acquittement :	29 jours 82 jours
Note 1 : Selon les dispositions des régimes (règlements), le relevé des droits doit être produit dans un délai de 90 jours et l'acquittement des sommes dans un délai de 120 jours.	

	2023
Nombre de techniciens qui ont traité les demandes de relevé des droits et d'acquittement ⁽²⁾	6 techniciens
Note 2 : Les techniciens traitent les demandes de relevé des droits et d'acquittement en effectuant le processus en totalité, de l'analyse des divers documents reçus et des jugements jusqu'à l'émission des extrants aux clients en produisant tous les calculs requis.	
Total des heures supplémentaires payées aux techniciens pour le traitement des dossiers en 2023 : 10 heures.	

TITRE 3 : Évolution depuis cinq ans du nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité, par catégorie d'âge.

	Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2023
Moins de 35 ans	788
35 à 39 ans	1 186
40 à 44 ans	2 582
45 à 49 ans	4 035
50 à 54 ans	6 374
55 à 59 ans	12 403
60 à 64 ans	23 289
Total	50 657

TITRE 4 : Évolution depuis cinq ans du nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité touchés par la pénalité imposée à l'atteinte de l'âge de 65 ans.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

- TITRES 5 à 7 :**
- 5. Liste de tous les régimes administrés par Retraite Québec.**
 - 6. Nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes, et évolution pour les cinq dernières années.**
 - 7. Taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes et évolution pour les cinq dernières années.**

La liste de tous les régimes surveillés par Retraite Québec, le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes, et l'évolution pour les cinq dernières années, sont des renseignements visés par les restrictions de l'article 23 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, c'est-à-dire qu'il s'agit de renseignements fournis par des tiers et habituellement traités par ces tiers de façon confidentielle. **En conséquence, Retraite Québec ne peut les communiquer.**

TITRE 8 : Nombre de régimes de retraite en voie de terminaison ou de fusion avec un autre régime administré par Retraite Québec.

État de situation

Dans les régimes surveillés par Retraite Québec au 31 décembre 2023, il y a 49 régimes en voie de terminaison ou de fusion.

De ce nombre, il y a 8 régimes en voie de fusion :

- 6 régimes sont en fusion avec un régime sous la législation du Québec;
- 1 régime est en fusion avec un régime sous la législation de l'Ontario;
- 1 régime est en fusion avec un régime sous la législation de l'Alberta.

Voici le détail des régimes en voie de fusion ou de terminaison :

	Nombre de régimes visés	Nombre de participants visés⁽¹⁾
Régime en voie de fusion		
Prestations déterminées⁽²⁾	5	1 956
Cotisation déterminée	3	76
Régime en voie de terminaison		
Prestations déterminées⁽²⁾	30	5 193
Cotisation déterminée	11	2 785
Total	49	10 010

⁽¹⁾ Participants actifs, non actifs et bénéficiaires au Québec et hors Québec

⁽²⁾ Peut inclure un volet à cotisation déterminée

TITRE 9 : Liste des régimes de retraite en voie de terminaison ou de fusion avec un autre régime administré par Retraite Québec incluant :

- a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;**
- b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.**

La liste de tous les régimes surveillés par Retraite Québec, le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes, et l'évolution pour les cinq dernières années, sont des renseignements visés par les restrictions de l'article 23 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, c'est-à-dire qu'il s'agit de renseignements fournis par des tiers et habituellement traités par ces tiers de façon confidentielle. **En conséquence, Retraite Québec ne peut les communiquer dans l'état actuel des choses.**

- TITRES 10-11 :**
- 10. Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.**
- 11. Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur incluant :**
- a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;
- b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.

Nom du régime	Nb. de retraités au 2023-12-31	Taux de solvabilité : (Les régimes avec des mesures d'allégement ont un déficit lors de la prise en charge – en grisé)
		2023-12-31 estimation
Régime de retraite des employés d'usine de Signature Aluminum Canada inc., Sainte-Thérèse, Québec	0	-
Régime de retraite des salariés de Papiers Fraser inc., Pâtes Thurso	0	-
Régime de retraite des syndiqués de Papiers Fraser inc., Pâtes Thurso	0	-
Régime de rentes des employés salariés et horaires d'Outil et Matrice Harrington inc.	0	-
Régime de retraite pour les employés salariés non syndiqués de Aleris Aluminium Canada S.E.C.	0	-
Régime de retraite pour les employés à l'heure de Aleris Aluminium Canada S.E.C.	0	-
Régime de retraite pour les membres du syndicat des employés de bureau de Aleris Aluminium Canada S.E.C.	0	-
Régime de retraite No 1 de Lab Chrysotile	0	
Régime de retraite No 3 de Lab Chrysotile	0	
Régime de retraite des salariés non syndiqués de Lab Chrysotile	0	
Régime de retraite des cadres de Lab Chrysotile	0	-
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à la Régie des rentes du Québec en 2013	0	-
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à la Régie des rentes du Québec en 2014	0	-
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à la Régie des rentes du Québec en 2015	0	-

- TITRES 10-11 :**
- 10. Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.**
- 11. Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur incluant :**
- a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;
- b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.

Nom du régime	Nb. de retraités au 2023-12-31	Taux de solvabilité : (Les régimes avec des mesures d'allégement ont un déficit lors de la prise en charge – en grisé)
		2023-12-31 estimation
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à Retraite Québec en 2016	0	-
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à Retraite Québec en 2017	0	-
Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de bureau de F.F. Soucy (PWB)	0	
Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués d'usine de F.F. Soucy (PWB)	0	
Régime complémentaire de retraite du personnel non syndiqué de F.F. Soucy (PWB)	0	
Régime de retraite des employés non syndiqués de PML (PWB)	0	
Régime de retraite des employés syndiqués de PML (PWB)	0	
Régime de retraite des employés syndiqués de Stadacona (PWB)	0	
Régime de retraite des employés non syndiqués de Stadacona (PWB)	0	
Régime de rentes pour les employés non syndiqués de Silicium Bécancour inc.	0	
Régime de rentes pour les employés syndiqués de Silicium Bécancour inc.	0	
Pension Plan for the Non-Bargaining Salaried Employees of Trailmobile Parts & Service Canada Ltd (Plan B-1)	0	-
Pension Plan for Certain Hourly-Paid and Salaried Employees of Trailmobile Parts & Service Canada Ltd (Plan B-2)	0	-
Caisse de retraite des Industries de la Mode du Québec, U.I.O.V.D.	0	

- TITRES 10-11 :**
- 10. Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.**
 - 11. Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur incluant :**
 - a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;**
 - b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.**

Nom du régime	Nb. De retraités au 2023-12-31	Taux de solvabilité : (Les régimes avec des mesures d'allégement ont un déficit lors de la prise en charge – en gris)
		2023-12-31 estimation
Régime de retraite pour les employés non syndiqués de Bennett Fleet inc. et ses compagnies participantes	0	
Pension Plan for the Salaried Personnel of Union of Canada Life Insurance Company	0	-
Pension Plan for the Salaried Employees of Signature Aluminum Canada Inc.	0	-
Nortel Networks Negotiated Pension Plan	563	117,7 %
Mabe Canada Inc. Pension Plan No. 1	0	-
Nortel Networks Managerial Pension Plan	377	109,4 %
Mines Wabush – Salariés	0	-
Mines Wabush – Syndiqués	0	-
Le Soleil	163	100,9 %
Le Nouvelliste, La Tribune, La Voix de l'Est, Le Droit	88	102,5 %
Le Quotidien, Le Progrès du Saguenay	17	99,5 %
Non-syndiqués des quotidiens régionaux du Groupe Capitaux Médias	63	102,5 %
Meuble Idéal	17	100,0 %
TOTAL	1 288	

⁽¹⁾ Dans tous les cas, la rente est versée par un assureur à la fin de l'administration par Retraite Québec.

Pour l'ensemble des régimes dont l'administration s'est terminée avec le paiement des rentes à 100 %, le gouvernement a dû déboursé des sommes pour garantir en totalité les rentes promises aux retraités. Jusqu'à maintenant, les déboursés totaux ont été de 29,7 M\$ et il n'existe pas de dette potentielle au 31 décembre 2023, les régimes de Nortel ayant un ratio de solvabilité supérieur à 100 %. Le versement d'une somme par le gouvernement survient, la plupart du temps, pour des régimes qui contenaient un déficit initial en raison des mesures d'allégement offertes aux employeurs avant la fermeture de leur régime (régimes identifiés en gris).

Pour les autres régimes dont l'administration s'est terminée avec des rentes plus élevées que 100 %, aucun déboursé du gouvernement n'a été requis et l'augmentation des rentes a été possible grâce aux surplus dégagés pendant l'administration de Retraite Québec.

TITRE 12 : Nombre et types de régimes de retraite administrés par Retraite Québec entre 2013-2014 et 2023-2024. Pour chaque type, indiquer lesquels sont :

- a) à prestations déterminées;**
- b) à cotisations déterminées;**
- c) interentreprises.**

Les statistiques de cette fiche concernent les régimes de retraite sous la surveillance de Retraite Québec au 31 décembre 2023. **À noter que Retraite Québec ne fait pas l'administration de ces régimes; elle les surveille.** Ce tableau regroupe les régimes actifs, en voie d'enregistrement, de transfert dans une autre législation, de terminaison, d'annulation et de fusion à un autre régime de retraite.

Régimes de retraite sous la surveillance de Retraite Québec

Au 31 décembre	Ensemble des régimes	Régimes à prestations déterminées ¹	Régimes à cotisation déterminée ¹	Régimes inter-entreprises ²	Régimes de retraite simplifiés	Régimes volontaires d'épargne-retraite
2023	845	472	144	209	11	9

(1) Excluant les régimes interentreprises.

(2) Régimes ayant plus d'un employeur partie au régime. Inclus les 8 régimes interentreprises à cotisations négociées, visés par la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la restructuration de certains régimes de retraite interentreprises* adoptée le 2 avril 2015.

TITRES 13 à 16 : Évolution de la situation financière des régimes complémentaires de retraite entre 2013-2014 et 2023-2024, les prévisions pour 2024-2025, le nombre de régimes qui sont en déficit ou en surplus et les sommes impliquées.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

TITRES 17 à 20 : Évolution de la situation financière des régimes complémentaires de retraite pour le secteur municipal entre 2013-2014 et 2023-2024, les prévisions 2024-2025, le nombre de régimes qui sont en déficit ou en surplus et les sommes impliquées.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

TITRES 21 à 24 : Évolution de la situation financière des régimes complémentaires de retraite pour le secteur universitaire, entre 2013-2014 et 2023-2024, les prévisions 2024-2025, le nombre de régimes qui sont en déficit ou en surplus et les sommes impliquées.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

**TITRES 25-26-
27(a)-28 :**

Évolution de la situation financière des régimes complémentaires de retraite du secteur privé entre 2013-2014 et 2023-2024, les prévisions pour 2024-2025, le nombre de régimes qui sont en déficit ou en surplus et les sommes impliquées.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

TITRE 27b : Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime des rentes du Québec, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour l'année 2023-2024.

Veillez vous référer aux réponses des questions 66 et 68.

TITRE 29 : Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Contexte

La *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (la Loi) est entrée en vigueur le 5 décembre 2014.

Elle prévoit la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal afin d'en assainir la santé financière et d'en assurer la pérennité.

Plusieurs dispositions de la Loi sont sous la responsabilité du ministère du Travail comme la négociation, la conciliation et l'arbitrage. Les autres dispositions de cette Loi sont sous la responsabilité de Retraite Québec, qui relève du ministère des Finances. Retraite Québec échange régulièrement de l'information avec le ministère du Travail pour suivre l'avancement des négociations dans les régimes visés par la Loi.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi, Retraite Québec a travaillé sur plusieurs aspects :

- répondre aux demandes d'information de la clientèle cible, soit les actuaires, les administrateurs de régimes (comités de retraite) et les organismes municipaux dans les meilleurs délais et dans le respect de leurs besoins;
- clarifier l'application de divers aspects de la Loi;
- émettre des directives concernant, notamment le taux d'intérêt maximal applicable aux évaluations actuarielles, la composition des groupes aux fins de la répartition des déficits dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 avant restructuration;
- mettre en ligne une page Web [Régimes de retraite du secteur municipal \(RRSM\)](#) pour informer les actuaires et les administrateurs visés sur les sujets d'intérêt général;
- faire le suivi des documents, rapports et avis requis en vertu de la Loi;
- adapter la surveillance des régimes visés par la Loi;
- s'assurer de la conformité des rapports sur l'évaluation actuarielle :
 - avant restructuration au 31 décembre 2013;
 - avant restructuration au 31 décembre 2014 pour les régimes qui reportent les négociations;
 - avant restructuration au 31 décembre 2015 pour les organismes municipaux qui suspendent l'indexation des retraités au 1^{er} janvier 2017;
 - après restructuration pour les régimes dont les négociations sont terminées.
- modifier le règlement de soustraction applicable aux régimes de retraite du secteur municipal afin d'assurer sa cohérence avec les dispositions de la Loi. Ces modifications sont entrées en vigueur le 22 février 2024.

TITRE 30 : Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

À la suite de l'adoption le 4 décembre 2014 de la [Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées](#) du secteur municipal (RLRQ, chapitre S-2.2.1), Retraite Québec a publié ou mis en ligne les documents suivants pour la clientèle cible.

1) Directives

Elles sont présentées sur le site internet de Retraite Québec et elles couvrent les sujets suivants :

- a) Définitions à retenir aux fins de l'application de la Loi
- b) Évaluation actuarielle avant restructuration
 - i) Évaluation actuarielle au 31 décembre 2013
 - ii) Évaluation actuarielle au 31 décembre 2014
 - iii) Évaluation actuarielle au 31 décembre 2015
 - iv) Évaluations actuarielles subséquentes
- c) Administration courante
 - i) Indexation automatique
 - ii) Prestation additionnelle
 - iii) Cotisation patronale minimale
 - iv) Acquittements et décès
 - v) Rachats de service et transferts
- d) Report des négociations
 - i) Conditions
 - ii) Effets du report
- e) Cotisation d'exercice maximale
- f) Excédents d'actif
 - i) Excédent d'actif du volet courant
 - ii) Excédent d'actif du volet antérieur
- g) Indexation de la rente après la retraite
- h) Réserve de restructuration
- i) Communications au ministre
- j) Prolongation d'une période de négociation, avis d'entente, conciliation et arbitrage

2) Avis

- a) [Rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013](#)
- b) [Mandat d'évaluation actuarielle](#)
- c) [Processus de restructuration](#)
- d) [Conséquences possibles de la restructuration pour les retraités](#)

3) Questions/Réponses

Elles couvrent les sujets suivants :

- a) Évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 avant restructuration
 - i) Actif et passif
 - ii) Hypothèses
 - iii) Déficits
 - iv) Cotisations à verser
 - v) Contenu du rapport
 - vi) Composition des groupes
 - vii) Répartition du déficit
- b) Report de la restructuration
 - i) Général
 - ii) Facultatif-obligatoire
 - iii) Plusieurs groupes
 - iv) Conditions de report – Taux de capitalisation
 - v) Conditions de report – Association
 - vi) Conditions de report – Entente en vigueur
 - vii) Conditions de report – 18 % - 20 %
 - viii) Conditions de report – Partage 50/50
- c) Administration courante
 - i) Période du 1^{er} janvier 2014 au 4 décembre 2014
 - ii) Période à compter du 5 décembre 2014
- d) Partage et décalage
 - i) Évaluation actuarielle avant restructuration
- e) Fonds de stabilisation
 - i) Questions générales
 - ii) Exemple avec différents types de régime
- f) Modifications
 - i) Questions concernant les modifications à considérer dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 avant restructuration
 - ii) Questions concernant les modifications aux fins de la restructuration
- g) Évaluation actuarielle post-restructuration

4) Autres documents

- a) [Calendrier de mise en œuvre du projet de loi n° 3](#)
- b) [Directives du Secrétariat du travail](#)
- c) [Rapport sur la mise en œuvre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal](#)

TITRE 31 : Coûts reliés à la mise en vigueur de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Aucun coût externe engendré. Tous les travaux ont été réalisés à l'interne. À compter de 2018, il n'y a plus de coûts directs reliés à la mise en vigueur de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

TITRE 32 : Heures supplémentaires reliées à la mise en vigueur de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Les travaux ont été réalisés à l'interne. À partir de 2017, il n'y a plus d'heures supplémentaires reliées à la mise en vigueur de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

TITRE 33 : Depuis décembre 2014, le nombre de dossiers et de demandes liés à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Il y a 158 régimes de retraite visés par les restructurations prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

Retraite Québec a reçu de nombreuses demandes liées à cette loi. Elle a répondu à plusieurs demandes téléphoniques d'actuares et de représentants de régimes de retraite. La durée de ces appels est plus importante que pour les autres types d'appels étant donné la complexité du sujet.

Retraite Québec a communiqué avec chaque firme d'actuares au sujet de la préparation des évaluations actuarielles.

Une adresse courriel a été créée pour regrouper les nombreuses questions relatives à cette loi. Des courriels (16) de type « questions-réponses » ont été envoyés aux représentants désignés pour diffusion à l'ensemble des actuares concernés dans leurs firmes.

Retraite Québec intègre l'information de ces « questions-réponses » sur une page Web concernant les régimes de retraite du secteur municipal.

TITRE 34 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, le nombre et une liste de régimes s'étant prévalus d'un report de négociations prévu à l'article 26.

Il y a 43 régimes qui ont reporté les négociations (sur un total de 158 régimes).

C'est le ministère du Travail qui est responsable de cette section de la Loi, c'est donc lui qui possède la liste des régimes de retraite qui ont transmis une demande. En vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès*, nous référons le demandeur au ministère du Travail.

TITRE 35 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, le nombre et une liste des modifications au régime transmises à Retraite Québec.

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM) encadre le processus de restructuration des régimes visés par cette Loi.

Au 31 décembre 2023, 132 régimes ont transmis les modifications aux dispositions de leur régime qui découle de la Loi RRSM.

Les modifications transmises à Retraite Québec portent, notamment, sur les sujets suivants :

- le partage des cotisations d'exercice et d'équilibre liées au service postérieur;
- l'ajout d'un fonds de stabilisation;
- le partage des cotisations de stabilisation;
- l'abolition de l'indexation automatique et de la prestation additionnelle;
- les règles de la cotisation patronale minimale (CPM);
- le versement d'une cotisation de restructuration par les participants;
- la création d'un volet distinct pour le service courant.

TITRE 36 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, une liste des demandes d'arbitrage.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Travail.

TITRE 37 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, une liste de régimes en défaut de production du rapport visé au deuxième alinéa de l'article 4, à l'article 16 ou à l'article 26.

Article 4 (deuxième alinéa)

Les rapports sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 avant restructuration ont tous été transmis à Retraite Québec.

Article 16

Retraite Québec a reçu 41 rapports sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015. Le rapport sur cette évaluation actuarielle devait être transmis à Retraite Québec avant le 30 septembre 2016. **Aucun régime n'est en défaut au 31 décembre 2023.**

Article 26

Il y a 43 régimes qui ont indiqué vouloir reporter les négociations d'un an et devaient transmettre à Retraite Québec un rapport sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014. Ils ont tous transmis le rapport de cette évaluation actuarielle. **Aucun régime n'est en défaut au 31 décembre 2023.**

TITRE 38 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, copie de l'ensemble des directives techniques émises par Retraite Québec.

L'information est disponible sur le site Internet de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca>.

TITRE 39 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 15), et selon les dernières évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec, le montant des déficits imputables aux retraités et celui imputable aux participants actifs. Fournir une ventilation par municipalité et par régime.

En vertu de la Loi 15, les déficits imputables aux retraités et aux participants actifs devaient être établis dans les évaluations actuarielles prérestructuration au 31 décembre 2013, 2014 ou 2015. Les participants actifs ont assumé leur déficit imputable par l'abolition de l'indexation automatique de leurs rentes après la retraite, par le versement de cotisations de restructuration et par des réductions de droits. Les retraités ont assumé leur déficit imputable par la suspension de l'indexation automatique de leurs rentes. En 2023, il n'y avait plus de déficit imputable aux retraités ou aux participants actifs.

TITRE 40 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, le nombre de régimes ayant fait une demande afin que les déficits soient répartis entre les catégories définies dans ce régime de la manière déjà convenue entre les participants actifs et l'organisme.

L'article 12 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (la Loi RRSM) stipule que : « [...] Lorsque plusieurs catégories d'employés participent à un même régime, les déficits peuvent être répartis entre les catégories définies dans ce régime de la manière déjà convenue entre les participants actifs et l'organisme municipal dès qu'une majorité de catégories en fait la demande. Le comité de retraite informe Retraite Québec de cette décision et lui transmet les données concernant les déficits totaux et la part de ceux-ci imputables à chacune de ces catégories.[...] »

Les régimes n'ont donc pas à faire une demande à Retraite Québec afin que les déficits soient répartis entre les catégories définies dans ce régime.

Cette information est présentée dans le rapport sur l'évaluation actuarielle **post-restructuration**. Selon les rapports reçus et analysés en date du 31 décembre 2023 par Retraite Québec, 17 régimes se sont prévalus de cette disposition de l'article 12.

TITRE 41 : Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis le 7 avril 2014 en lien avec des modifications possibles aux régimes de retraite administrés par Retraite Québec notamment en ce qui concerne le partage des coûts et l'augmentation de l'âge de départ à la retraite.

Il n'y a pas eu de travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis le 7 avril 2014 par ou pour Retraite Québec concernant des modifications possibles aux régimes de retraite qu'elle surveille, ni concernant les régimes de retraite qu'elle administre.

TITRE 42 : Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Veillez vous référer à la réponse de la question 29.

TITRE 43 : Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57).

L'information est disponible sur le site Internet de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca>.

TITRE 44 : Coûts reliés à la mise en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57).

Les travaux ont été presque exclusivement réalisés à l'interne. À partir de 2018, il n'y a plus de coûts directs reliés à la mise en vigueur de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* (PL 57).

TITRE 45 : Depuis le 26 novembre 2015, le nombre de dossiers et de demandes liés à la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes à prestations déterminées (PL 57).

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes à prestations déterminées a été sanctionnée le 26 novembre 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Retraite Québec reçoit de nombreuses demandes liées à cette loi. Elle répond à plusieurs demandes téléphoniques et par courriels d'actuares et de représentants de régimes de retraite.

Un document d'information « *La Lettre n° 31* » a été publié à la mi-avril 2016 afin de répondre aux nombreuses demandes des représentants des firmes d'actuares du Québec et de l'extérieur de la province.

Le *Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires de retraite* (Règlement) est entré en vigueur le 4 janvier 2018. Il faisait suite à l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes à prestations déterminées*.

« *La Lettre n° 32* » a été publiée en février 2018 pour énoncer les principaux éléments du Règlement. Elle s'adressait aux administrateurs et aux professionnels du secteur des régimes complémentaires de retraite.

TITRE 46 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), le nombre de modifications au régime transmises à Retraite Québec.

La Loi modifiant La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* (ci-après la Loi) a été sanctionnée le 26 novembre 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, 1 seule demande d'enregistrement relative à cette Loi a été transmise à Retraite Québec.

TITRE 47 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), le nombre et une liste des demandes d'arbitrage.

Aucun régime n'a fait une demande d'arbitrage.

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées ne prévoit aucun processus de négociation, contrairement à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

TITRE 48 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), le nombre et une liste des régimes en défaut de production du rapport actuariel.

Au 31 décembre 2023, tous les régimes de retraite avaient transmis leur évaluation actuarielle (au 31 décembre 2022) à Retraite Québec.

TITRE 49 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), copie de l'ensemble des directives techniques émises par Retraite Québec.

L'information est disponible sur le site Internet de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca>.

TITRE 50 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), et selon les dernières évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec, le montant des déficits imputables aux retraités et celui imputable aux participants actifs. Fournir une ventilation par régime.

Toute donnée financière ne peut être ventilée par régime puisque celle-ci constitue des renseignements visés par les restrictions de l'article 23 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, c'est-à-dire qu'il s'agit de renseignements fournis par des tiers et traités par ces tiers de façon confidentielle. En conséquence, **Retraite Québec ne peut les communiquer.**

Par ailleurs, Retraite Québec tient à souligner que le PL 57 ne visait pas à restructurer les droits comme le faisait la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (PL 3).

Ce projet de loi visait plutôt à réformer la méthode de financement des régimes de retraite du secteur privé. Il n'était donc pas question pour le PL 57 de déterminer les déficits imputables aux retraités versus ceux imputables aux participants actifs. Ceci s'avérait nécessaire pour le PL 3 pour déterminer la juste part du déficit qui devait être assumée par une réduction des droits pour chacun des groupes.

TITRE 51 : Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis le dépôt de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives.

La Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives (ci-après la Loi) est entrée en vigueur le 8 juin 2016.

Retraite Québec a offert un soutien et de l'information téléphonique aux intervenants des 9 régimes de retraite visés. Sur ces 9 régimes, 5 ont été tenus d'appliquer les mesures particulières de restructuration prévues à la Loi.

TITRE 52 : Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec le dépôt de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives.

À la suite de l'adoption et l'entrée en vigueur de la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives* (2016, chapitre 13) (Loi RRSU) le 8 juin 2016, Retraite Québec a publié ou mis en ligne des documents pour la clientèle cible sur son site Internet : www.retraitequebec.gouv.qc.ca.

Au cours de l'année 2023, aucun document n'a été publié ou mis en ligne par Retraite Québec en lien avec la Loi RRSU.

TITRE 53 : Coûts reliés et heures supplémentaires effectuées pour la préparation de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives.

Aucun coût externe engendré. Les travaux ont été réalisés à l'interne. Depuis l'adoption de cette loi en juin 2016, il n'y a plus de coûts directs et heures supplémentaires effectuées pour la préparation de la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives*.

TITRE 54 : Nombre d'erreurs de traitement de dossiers depuis les 5 dernières années :

- a) nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;
- b) délai;
- c) nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs;
- d) montant moyen du remboursement demandé;
- e) montant total lié aux demandes de remboursement;
- f) nombre d'années, en moyenne, entre les erreurs et les demandes de remboursement.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

		2023
	Nombre total des demandes d'attribution traitées ⁽¹⁾	219 671
	Nombre de dossiers vérifiés ⁽²⁾	853
C	Nombre de dossiers en erreur	4
	Taux de conformité des traitements ⁽³⁾	
	Attribution des rentes de retraite	100,00 %
	Attribution des prestations de survivants	99,00 %
	Attribution des prestations d'invalidité	99,50 %
A	Nombre d'agents concernés par les dossiers en erreur	3
A	Pourcentage d'agents concernés par les dossiers en erreurs	2,8 %
B - F	Délai de traitement moyen ⁽⁴⁾	1 à 2 mois
D - E	Montant à rembourser au client	
	<i>Montant moyen à rembourser au client</i>	
	Erreurs non récurrentes ⁽⁵⁾	5 627 \$
	Erreurs récurrentes ⁽⁶⁾	0 \$
	<i>Montant total à rembourser au client</i>	
	Erreurs non récurrentes	22 509 \$
	Erreurs récurrentes	0 \$
	Montant à réclamer au client ⁽⁷⁾	
	<i>Montant moyen à réclamer au client</i>	
	Erreurs non récurrentes	1 074 \$
	Erreurs récurrentes	0 \$
	<i>Montant total à réclamer au client</i>	
	Erreurs non récurrentes	4 297 \$
	Erreurs récurrentes	0 \$

(1) Comprends les demandes d'attribution de prestations pour la retraite, la survie et l'invalidité. Période de référence : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

(2) Il s'agit d'un échantillon de dossiers statistiquement représentatif.

(3) L'indicateur mesurant le taux de conformité inclut les traitements administratifs ainsi que ceux entièrement automatisés.

(4) Les délais de correction sont habituellement de 1 à 2 mois après détection de l'erreur. Le remboursement au client d'une somme qui lui est due peut être réalisé dans ce délai, tandis que le temps de recouvrement d'une somme versée sans droit variera en fonction des modalités applicables (voir précisions à la note 7).

(5) Une erreur est dite non récurrente si elle correspond à un montant versé une seule fois en trop ou en moins, ou au total des montants versés en trop ou en moins en raison d'une période d'admissibilité mal établie.

(6) Une erreur est dite récurrente si elle engage le montant mensuel à payer durant l'admissibilité du client.

(7) Une dette peut être recouvrée par compensation (immédiate ou différée) ou par perception. Selon les circonstances, Retraite Québec peut aussi décider de ne pas la réclamer au client.

TITRE 54 : Nombre d'erreurs de traitement de dossiers depuis les 5 dernières années :

- a) nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;
- b) délai;
- c) nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs;
- d) montant moyen du remboursement demandé;
- e) montant total lié aux demandes de remboursement;
- f) nombre d'années, en moyenne, entre les erreurs et les demandes de remboursement.

Régimes de retraite du secteur public (RRSP)

		2023
	Nombre total de demandes de rente de retraite et de prestation de survivants ⁽¹⁾	40 247
	Nombre de dossiers vérifiés ⁽²⁾	547
C	Nombre de dossiers en erreur	2
	Taux de conformité des traitements ⁽³⁾	
	Rentes avec et sans lien d'emploi	99,47 %
	Prestations de survivants	100,00 %
A	Nombre d'agents concernés par les dossiers en erreur	2
B - F	Délai de traitement moyen ⁽⁴⁾	4 mois
D - E	Montant à rembourser au client	
	<i>Montant moyen</i>	33 287 \$
	<i>Montant total</i>	66 573 \$
	Montant à réclamer au client ⁽⁵⁾	
	<i>Montant moyen</i>	0 \$
	<i>Montant total</i>	0 \$

- (1) Comprends les demandes de rente de retraite avec et sans lien d'emploi, et les demandes de prestation de survivants.
Période de référence : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
- (2) Il s'agit d'un échantillon de dossiers statistiquement représentatifs.
- (3) L'indicateur mesurant le taux de conformité inclut les traitements administratifs ainsi que ceux entièrement automatisés.
- (4) Les délais de correction sont habituellement d'environ 4 mois après détection de l'erreur. Le remboursement au client d'une somme qui lui est due peut être réalisé dans ce délai, tandis que le temps de recouvrement d'une somme versée sans droit variera en fonction des modalités applicables.
- (5) Une dette peut être recouvrée par compensation ou par perception. Selon les circonstances, Retraite Québec peut aussi décider de ne pas la réclamer au client.

TITRE 55 : Ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor en 2019-2020 et en 2023-2024. Fournir les prévisions pour 2024-2025.

Retraite Québec est un organisme extrabudgétaire exerçant, entre autres, des opérations de nature fiduciaire. Ses opérations sont donc exclues du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Les économies qu'elle génère s'ajoutent aux actifs nets des diverses fiducies administrées par Retraite Québec et n'ont pas d'impact sur les états financiers du gouvernement.

TITRE 56 : Liste des bureaux régionaux et l'effectif rattaché par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux; depuis cinq ans et les prévisions pour 2024-2025.

2023

LIEU DE TRAVAIL	Haute direction et cadre	Professionnel	Fonctionnaire	Ouvrier	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	0	0	6	0	6
Bas-Saint-Laurent	0	3	12	0	15
Capitale-Nationale	103	1003	758	0	1864
Centre-du-Québec	0	2	8	0	10
Chaudière-Appalaches	0	0	1	0	1
Côte-Nord	0	1	0	0	1
Estrie	0	4	19	0	23
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	0	2	0	0	2
Lanaudière	0	1	1	0	2
Laurentides	0	1	0	0	1
Mauricie	1	11	58	0	70
Montérégie	0	1	0	0	1
Montréal	3	61	179	0	243
Outaouais	0	2	12	0	14
Saguenay - Lac-Saint-Jean	0	5	15	0	20
Total des postes ⁽¹⁾	107	1097	1069	0	2273
ETC					2109,7

⁽¹⁾ Le total des postes indiqué par année financière reflète le nombre d'employés réguliers et occasionnels en lien d'emploi. Il n'indique pas la consommation en ETC.

TITRE 57 : Depuis cinq ans, par année financière, indiquer le nombre d'employés, par catégorie d'emplois, par région.

2023

LIEU DE TRAVAIL	Haute direction et cadre	Professionnel	Fonctionnaire	Ouvrier	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	0	0	6	0	6
Bas-Saint-Laurent	0	3	12	0	15
Capitale-Nationale	103	1003	758	0	1864
Centre-du-Québec	0	2	8	0	10
Chaudière-Appalaches	0	0	1	0	1
Côte-Nord	0	1	0	0	1
Estrie	0	4	19	0	23
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	0	2	0	0	2
Lanaudière	0	1	1	0	2
Laurentides	0	1	0	0	1
Mauricie	1	11	58	0	70
Montérégie	0	1	0	0	1
Montréal	3	61	179	0	243
Outaouais	0	2	12	0	14
Saguenay - Lac-Saint-Jean	0	5	15	0	20
Total des postes ⁽¹⁾	107	1097	1069	0	2273
ETC					2109,7

⁽¹⁾ Le total des postes indiqué par année financière reflète le nombre d'employés réguliers et occasionnels en lien d'emploi. Il n'indique pas la consommation en ETC.

TITRE 58 : Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis cinq ans par ou pour Retraite Québec concernant les régimes de retraite à prestations cibles.

Le projet de loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles a été sanctionné le 11 décembre 2020. Le règlement sur les régimes complémentaires de retraite a été modifié en conséquence le 30 mars 2022.

TITRE 59 : Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis cinq ans par ou pour Retraite Québec concernant ses activités de surveillance des régimes complémentaires de retraite.

MISSION DE SURVEILLANCE

Un des mandats de Retraite Québec est de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et à la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite*.

Retraite Québec s'est dotée d'une politique de surveillance couvrant les exigences des deux lois mentionnées ci-dessus et qui est axée sur l'identification des régimes de retraite à risque ainsi que sur la prévention.

En dehors des activités de surveillance courantes, il n'y a pas eu d'autres travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis cinq ans, par ou pour Retraite Québec, concernant les activités de surveillance des régimes complémentaires de retraite et des régimes volontaires d'épargne-retraite.

TITRE 60 : Sommes dépensées à Retraite Québec pour l'informatique et les technologies de l'information depuis cinq ans en achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels et de projet lié (interne, externe ou du CSPQ/ITQ)

Voir le document en annexe.

TITRE 60 : Sommes dépensées à Retraite Québec pour l'informatique et les technologies de l'information depuis cinq ans en achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels et de projet lié – Annexe

	Acquisition (\$)	Rémunération du personnel (\$)	Ressources externes (\$)	Impartition auprès d'un autre OP (\$)	Impartition à l'externe (\$)	Autres frais (\$)	Location (\$)	Total (\$)
Activités courantes	7 312 560	42 879 022	20 389 393	1 767 516	558 744	2 791 384	6 453 213	82 151 832
Projets	115 001	8 320 743	10 049 644	0	0	34 609	2 201 549	20 721 546
Total 2023¹	7 427 561	51 199 765	30 439 037	1 767 516	558 744	2 825 993	8 654 762	102 873 378

Ventilation des sommes dépensées en 2023 par projets

2023	Acquisition (\$)	Rémunération du personnel (\$)	Ressources externes (\$)	Impartition auprès d'un autre OP (\$)	Impartition à l'externe (\$)	Autres frais (\$)	Location (\$)	Total (\$)
P503 – Unification de l'environnement de travail numérique	0	0	0	0	0	0	0	0
P505 – Consolidation de la gestion de l'identité et des accès	0	0	0	0	0	0	0	0
P511 – Bonification du Régime de rentes du Québec	0	0	0	0	0	0	0	0
P515 – Mise à niveau de l'infrastructure téléphonique du CRC	0	0	0	0	0	0	0	0
P520 – Consolidation des zones de sécurité exposées à l'externe	68 850	63 240	71 931			1 019	48 682	253 722
P521 – Client 360	0	0	0	0	0	0	0	0
P524 – Amélioration du système de calculs de rente des régimes particuliers	-	180 480	129 368			-	-	309 848
P525 – Consolidation des centres de traitement informatique (CTI)	46 151	1 572 478	1 775 204			-	2 152 867	5 546 701
P527 – Bonification du Régime de rentes du Québec – Volet 2	-	370 513	328 895			-	-	699 408
P528 – Optimisation du traitement des rachats des RRSP	-	136 491	176 887			-	-	313 378
P530 – Projet de modernisation des flux de traitement – Volet RRSP	-	427 154	741 317			-	-	1 168 471
P532 – Évolution des outils de surveillance applicative et d'infrastructures	-	147 780	146 788			-	-	294 568
P533 – Abolition de la contribution financière au placement d'enfants	0	0	0	0	0	0	0	0
P534 – Mettre en place les modalités révisées de la rente d'invalidité du RRQ	-	1 743 129	1 828 302			-	-	3 571 431
P535 – Amélioration des échanges entre la CNESST et Retraite Québec	-	176 882	119 304			-	-	296 186
P536 – Espace client numérique – Volet 2	-	607 617	1 322 745			23 496	-	1 953 858
P537 – Intégration du Service d'authentification gouvernemental à Mon dossier	-	1 826	1 972			-	-	3 798
P538 – Dossier numérique RCR – Volet Portail RCR élargi	-	166 250	33 499			-	-	199 749
P539 – Optimisation des validations des données de participation	-	412 945	316 500			-	-	729 445
P540 – Solution d'affaires en appui au processus d'acquisition de biens et services	-	5 530	22 162			-	-	27 692
P541 – Accélérateur de développement de services numériques	-	448 805	626 764			-	-	1 075 569
P542 – Client 360 – Phase 2	-	501 605	971 441			-	-	1 473 046
P543 – Dossier médical numérique	-	150 121	48 741			-	-	198 862
P544 – Modernisation de l'offre de soutien numérique	-	71 265	40 782			-	-	112 047
P545 – Modernisation de l'environnement BO	-	140 292	234 664			-	-	374 956
P546 – SharePoint volet interne – Espace informationnel et espace de travail collaboratif	-	120 027	299 637			9 707	-	429 372
P547 – Transformation du Programme d'information et de préparation à la retraite (PIPR)	-	90 182	50 767			386	-	141 335
P548 – Modifications aux régimes de retraite relatives aux biens non réclamés	-	82 958	36 607			-	-	119 565
P549 – Séparer les prestations SEH et SEHNSSE dans le système applicatif	-	112 068	47 920			-	-	159 988
P550 – Gestion numérique des dossiers juridiques	-	53 609	52 512			-	-	106 122
P551 – Migration du site Internet de Retraite Québec	-	44 155	4 471			-	-	48 626

TITRE 60 : Sommes dépensées à Retraite Québec pour l'informatique et les technologies de l'information depuis cinq ans en achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels et de projet lié – Annexe

2023	Acquisition (\$)	Rémunération du personnel (\$)	Ressources externes (\$)	Impartition auprès d'un autre OP (\$)	Impartition à l'externe (\$)	Autres frais (\$)	Location (\$)	Total (\$)
P552 – Dossier numérique RCR – Volets voûte numérique et arrimages	-	47 173	114 170			-	-	161 343
P554 – Révision des modalités pour le maintien en emploi des travailleurs de 65 ans et plus	-	205 586	229 842			-	-	435 428
P 555 – Ariel Rente	-	32 665	11 571			-	-	44 236
P556 – Gestion physique des accès de Retraite Québec	-	9 132	51 513			-	-	60 644
P557 – Collecte de données pour le coût de revient	-	35 424	55 122			-	-	90 546
P558 – Convention de retraite des juges	-	51 087	34 301			-	-	85 389
P559 – Espace client numérique – Volet 3	-	28 263	16 450			-	-	44 713
P560 – Mise à jour du système d'exploitation pour les postes de travail	-	42 399	34 093			-	-	76 493
P561 – Optimisation de la gestion intégrée des risques	-	3 757	52 989			-	-	56 746
	115 001	8 282 887	10 029 234	0	0	34 609	2 201 549	20 663 280

¹ Correspond aux dépenses en ressources informationnelles définies dans le cadre du Bilan de l'utilisation des sommes en ressources informationnelles.

TITRE 61 : État de situation concernant le dépôt du règlement d'application de la Loi modifiant les régimes complémentaires de retraite et autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes visés par cette loi.

Les mesures d'allègement ont pris fin au 30 décembre 2015.

TITRE 62 : Pour les demandes de retraite par Internet et le programme SimulRetraite, indiquer, par mois, le nombre de codes d'accès personnel (CAP) demandés, le nombre de CAP accordés et le délai moyen pour leur obtention.

Le code d'accès personnel (CAP) n'existe plus depuis décembre 2005. Il a été remplacé par clicSÉQUR.

Services Québec est responsable du service d'authentification clicSÉQUR, qui permet de créer un compte pour accéder en toute sécurité aux services en ligne participants des ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Nous ne détenons pas d'information sur le nombre de comptes clicSÉQUR accordés ni sur le délai moyen pour leur obtention.

TITRE 63 : Pour le service clicSÉQUR, indiquez, par mois, le nombre de demandes d'authentification.

L'utilisateur qui souhaite accéder à des services en ligne personnalisés et sécurisés de Retraite Québec doit utiliser le service d'authentification gouvernementale clicSÉQUR. Ce service est utilisé par plusieurs ministères et organismes et permet d'avoir accès à un éventail de services Web offerts par ces organisations gouvernementales.

ClicSÉQUR a été mis en place par le Service québécois d'authentification gouvernementale (SQAG) en décembre 2005. Il est maintenant sous la responsabilité de Services Québec.

Sommaire des volumes

	Sessions envoyées à clicSÉQUR	Sessions revenant à Retraite Québec ⁽¹⁾
Année 2023	6 123 999	4 560 553

⁽¹⁾ Les sessions revenant à Retraite Québec correspondent aux sessions débutées par les utilisateurs sur le site de Retraite Québec, qui se sont ensuite identifiés via clicSÉCUR et qui reviennent poursuivre leur session sur le site de Retraite Québec.

TITRE 64 : Bilan des actions réalisées relativement à la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec et à la préparation d'un projet de loi. Échéancier, nombre et dates de rencontre, personnes consultées, documents et études produits, etc.

- La *Loi sur le régime de rentes du Québec* prévoit la tenue d'une consultation publique sur le Régime de rentes du Québec (RRQ) au moins une fois tous les 6 ans (Loi sur le RRQ, art. 218.1).
- La consultation précédente s'était tenue du 17 au 20 janvier 2017, par la Commission des finances publiques (Commission), à la suite du dépôt à l'Assemblée nationale du Québec le 8 décembre 2016 des documents suivants :
 - Le document de consultation intitulé *Consolider le Régime pour renforcer l'équité intergénérationnelle* et;
 - Un document de soutien intitulé *Constats sur la retraite au Québec*.
- La consultation publique la plus récente s'est tenue du 8 au 14 février 2023, par la même Commission, à la suite du dépôt à l'Assemblée nationale du Québec le 9 décembre 2022 du document de consultation intitulé *Un régime adapté aux défis du 21^e siècle*.
- L'*Évaluation actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2021* a également été déposée le 9 décembre 2022. Ces résultats ont servi de base pour les discussions dans le cadre de la consultation sur le RRQ. L'évaluation actuarielle doit être produite au moins une fois tous les 3 ans (Loi sur le RRQ, art. 216).
- Lors de cette consultation particulière, 20 personnes et organismes ont été entendus lors des auditions publiques en commission parlementaire. Ceux-ci comprenaient des spécialistes de la retraite, des représentants des milieux patronal, syndical et funéraire ainsi que des associations représentant les personnes âgées, les femmes et les jeunes.
- Par ailleurs, la Commission a reçu d'autres mémoires de personnes et d'organismes qui n'ont pas été entendus lors des auditions publiques. Au total, la Commission a reçu 38 mémoires ainsi que 22 commentaires en ligne.
- Le rapport de la Commission sur ces auditions a été déposé à l'Assemblée nationale le 21 février 2023.
- Lors de son discours sur le budget 2023-2024, le ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, a annoncé des modifications au Régime de rentes du Québec.
 - Celles-ci découlent de cette consultation publique et s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2024.
- La *Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions* a été adoptée le 6 décembre 2023 et couvre les modifications annoncées, à l'exception de celles sur les cotisations.
 - Avant son adoption, il s'agissait du projet de loi n° 35.
- Les mesures annoncées dans le budget 2023-2024 portant sur les cotisations font l'objet du projet de loi n° 49 (*Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2023 et à certaines autres mesures*).
 - Celui-ci a été présenté à l'Assemblée nationale le 8 février 2024 et a franchi l'étape de l'adoption de principe le 20 février 2024.

TITRE 65 : Sommes dépensées relativement à la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec.

En 2023, tous les travaux ont été réalisés à l'interne. Les sommes consacrées proviennent donc des budgets habituels de Retraite Québec. Le coût total estimé est d'environ 140 000 \$.

TITRE 66 : Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime de rentes du Québec, incluant les rendements, les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier et les changements à la politique de placement pour 2023 et 2024.

Le tableau suivant présente la répartition cible des actifs du portefeuille de référence ainsi que les rendements réalisés au 31 décembre 2023.

Répartition cible des actifs et rendements réalisés du fonds du régime de base du Régime de rentes du Québec (RBRRQ)

Catégories d'actif	Poids au 31 décembre 2023 %	Rendement au 31 décembre 2023			
		5 ans %		1 an %	
		Fonds	Indice de référence	Fonds	Indice de référence
Revenu fixe	21,0	1,7	0,8	7,9	7,5
Immeubles	13,5	- 0,5	0,8	- 6,2	- 10,0
Infrastructures	11,5	9,5	5,9	9,6	0,3
Marchés boursiers	37,5	9,0	10,0	17,7	17,4
Placements privés	21,5	14,0	12,4	1,0	10,5
Produit de levier ⁽¹⁾	- 5,0	- 3,0	- 3,0	- 5,7	- 5,7
Total	100	7,3	7,0	7,2	8,0

⁽¹⁾ Représente le frais de financement sur l'année ou depuis l'instauration en 2021

Voir l'historique des rendements du fonds du RBRRQ depuis 1966.

Politique de placement du fonds du RBRRQ

La politique de placement traduit les besoins du RBRRQ en matière de rendement attendu, de risques acceptables, de répartition d'actifs et de marges de manœuvre accordées à la CDPQ.

Voici l'historique des rendements du fonds du RBRRQ depuis sa création.

	RBRRQ	CDPQ
1966	6,4 %	6,4 %
1967	-1,2 %	-1,2 %
1968	4,4 %	4,4 %
1969	-4,4 %	-4,4 %
1970	12,8 %	12,8 %
1971	14,2 %	14,1 %
1972	10,9 %	10,8 %
1973	3,4 %	3,4 %
1974	-5,7 %	-5,6 %
1975	12,6 %	12,5 %
1976	19,0 %	18,3 %
1977	11,3 %	11,0 %
1978	9,5 %	9,9 %
1979	6,9 %	7,2 %
1980	9,7 %	9,9 %
1981	-1,2 %	-1,9 %
1982	33,6 %	32,8 %
1983	15,7 %	17,0 %
1984	11,4 %	10,1 %
1985	24,6 %	24,1 %
1986	14,3 %	13,5 %
1987	4,5 %	4,7 %
1988	10,7 %	10,5 %
1989	16,7 %	16,9 %
1990	1,0 %	0,3 %
1991	17,4 %	17,2 %
1992	4,9 %	4,5 %
1993	19,8 %	19,4 %
1994	-2,5 %	-2,1 %
1995	18,5 %	18,2 %

TITRE 66 : Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime de rentes du Québec, incluant les rendements, les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier et les changements à la politique de placement pour 2023 et 2024.

	RBRQ	CDPQ
1996	14,9 %	15,6 %
1997	12,3 %	13,0 %
1998	10,2 %	10,2 %
1999	17,0 %	16,5 %
2000	5,9 %	6,2 %
2001	-4,8 %	-5,0 %
2002	-10,0 %	-9,6 %
2003	16,0 %	15,2 %
2004	12,8 %	12,2 %
2005	15,6 %	14,7 %
2006	16,3 %	14,6 %
2007	6,4 %	5,6 %
2008	-26,4 %	-25,0 %
2009	9,7 %	10,0 %
2010	14,3 %	13,6 %
2011	2,8 %	4,0 %
2012	10,5 %	9,6 %
2013	15,5 %	13,1 %
2014	12,5 %	12,0 %
2015	10,5 %	9,1 %
2016	8,2 %	7,6 %
2017	10,9 %	9,3 %
2018	4,2 %	4,2 %
2019	10,8 %	10,4 %
2020	7,4 %	7,7 %
2021	15,9 %	13,5 %
2022	-3,9 %	-5,6 %
2023	7,2 %	7,2 %

TITRE 67 : Nombre de demandes traitées pour chacune des cinq dernières années concernant le Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants. Indiquer :

- a) le nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;
- b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents;
- c) le délai.

Le Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (CIRSE), renommé Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles (CIRAAF) depuis le 1^{er} janvier 2019, relève du ministre de la Famille et non du ministre des Finances, qui est le ministre responsable de Retraite Québec.

TITRE 68 : Rendement du fonds du Régime de rentes du Québec depuis les dix dernières années.

L'information est disponible dans le Rapport annuel de gestion de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/retraite-quebec/Pages/rapport-annuel-de-gestion.aspx>.

TITRE 69 : Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec la fusion de la CARRA avec la Régie des rentes.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et la Régie des rentes du Québec (RRQ) n'ont pas fait effectuer, par des ressources externes, des travaux, des études, des analyses ou des recherches en lien avec la fusion.

TITRE 70 : Coûts associés à la fusion de la CARRA et de la Régie des rentes.

Aucun coût n'a été comptabilisé spécifiquement en 2023 au titre du regroupement.

TITRE 71 : Impact de la mise en place de Retraite Québec sur le niveau d'effectifs ministériels, exprimé en ETC, en nombre d'employés, ventilé par type d'emploi.

L'un des objectifs de la mise en place de Retraite Québec était lié à la livraison d'économies, dont celles reliées aux effectifs.

En date du 31 décembre 2018, Retraite Québec a rempli son engagement à cet effet puisqu'elle a réalisé une diminution de ses effectifs de 120 ETC (équivalent temps complet). Ces coupures se sont faites par attrition de postes, lors de départs à la retraite ou d'employés qui ont quitté l'organisation.

TITRE 72 : Préciser l'impact de la mise en place de Retraite Québec sur le nombre de postes créés, abolis et transférés, les départs à la retraite, les fins de postes, les mises en disponibilité, nominations.

La mise en place de Retraite Québec au 1^{er} janvier 2016 n'a pas engendré d'abolition, de transferts de postes, de départs à la retraite, de fins de postes ou de mises en disponibilité.

TITRE 73 : Nombre et montant des primes de départ versées en lien avec la mise en place de Retraite Québec.

Aucune prime de départ en lien avec la mise en place de Retraite Québec n'a été versée au cours de l'année 2023.

TITRE 74 : Ventilation du budget de fonctionnement de Retraite Québec.

Le budget de fonctionnement de Retraite Québec pour 2024 (excluant la rémunération) totalise 150,6 M\$.

Catégories de dépense	Budget 2024
Équipement, ameublement et améliorations locatives	5 931 550 \$
Courrier et communications	10 534 590 \$
Frais de déplacement	744 091 \$
Services professionnels et techniques	45 695 910 \$
Expertises médicales externes	1 298 081 \$
Entretien et location d'immeuble	7 660 939 \$
Entretien et location informatique	17 860 299 \$
Fournitures	1 377 693 \$
Autres dépenses	186 600 \$
Domages et intérêts	25 000 \$
Frais de perception des cotisations par Revenu Québec	19 771 288 \$
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	2 982 150 \$
Amortissement des immobilisations	27 484 115 \$
Intérêts	1 521 207 \$
Réserve corporative	7 551 891 \$
Total :	150 625 404 \$

**TITRE 75 : Ventilation des dépenses allouées à la rémunération par
Retraite Québec.**

Le budget total de la rémunération de Retraite Québec pour 2024 est de 199,9 M\$ et se répartit comme suit :

	Budget (\$)
Effectifs réguliers	198 092 698 \$
Autres effectifs (ex. : étudiants, stagiaires et autres)	1 830 559 \$
Total	199 923 257 \$

TITRE 76 : Ventilation des économies réalisées depuis la mise en place de Retraite Québec.

Le regroupement de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et de la Régie des rentes du Québec devait permettre de générer des économies d'échelle principalement dans les unités de type « soutien » (ex. : haute direction, administration, informatique, etc.). Certaines autres économies étaient aussi envisagées.

Le gouvernement avait annoncé à l'automne 2015, lors de l'adoption du projet de Loi, que le regroupement permettrait des économies d'ici la fin de 2018 de l'ordre de 20 millions de dollars. Le tableau ci-dessous résume la provenance des économies cumulatives prévues et celles réalisées au 31 décembre 2018.

Nature des économies (en milliers de \$)	Prévision initiale cumulative pour 2018	Économies cumulatives pour 2018
Traitements et avantages sociaux	11 530 \$	13 134 \$
Autres dépenses de fonctionnement	8 486 \$	10 044 \$
Total :	20 016 \$	23 178 \$

TITRE 77 : Ventilation, par année et par catégorie de dépenses, des frais d'administration concernant les dépenses de fonctionnement de Retraite Québec, depuis 3 ans.

Frais d'administration ⁽¹⁾ (en milliers de dollars)

Catégories de dépense	Retraite Québec 2023 ⁽²⁾
Traitement et avantages sociaux	189 821
Courrier et communication	9 067
Services professionnels et techniques, et expertises médicales externes	32 275
Entretien et location d'immeubles	7 908
Entretien et location informatiques	14 196
Frais pour la perception des cotisations par Revenu Québec	19 647
Amortissement des immobilisations ⁽³⁾	27 180
Frais de déplacement, fournitures, Tribunal administratif du Québec (TAQ) ⁽⁴⁾ et autres	5 833
Total avant les charges financières :	305 927
Charges financières	1 657
Total des frais d'administration :	307 584

⁽¹⁾ Les frais d'administration excluent les trop-payés de rentes et de prestations et les créances irrécouvrables.

⁽²⁾ Les frais d'administration sont sujets à changement d'ici à leur approbation par le conseil d'administration et leur diffusion dans le rapport annuel de gestion.

⁽³⁾ L'amortissement des immobilisations de 2023 inclut un montant de 2 k\$ de dépréciation d'actif relatif au développement de système RRSP.

⁽⁴⁾ Retraite Québec participe au financement du TAQ

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Comité présidé par Retraite Québec

Comité consultatif pour le paiement de l'Allocation famille (CCPAF)

Mandat

- Le mandat du CCPAF est d'assurer un suivi de l'administration du versement des montants au titre de l'Allocation famille (AF).

Membres

- Retraite Québec
- Revenu Québec
- Ministère de la Famille

Budget

- Aucun

Résultats

- Le comité siège minimalement une fois par année, pour identifier les enjeux touchant les organisations membres et l'AF et au besoin, prendre des décisions à cet égard.
- Un partage d'information est également fait sur les nouveautés qui pourraient toucher les partenaires de l'AF.

Comité opérationnel pour le paiement de l'Allocation famille

Mandat

- Le mandat du Comité opérationnel pour le paiement de l'AF est de discuter de tous les changements opérationnels, systémiques ou légaux nécessaires à l'administration du paiement de l'AF afin de s'entendre sur les développements systémiques ou les solutions opérationnelles.

Membres

- Retraite Québec
- Revenu Québec

Budget

- Aucun

Résultats

- Le comité opérationnel siège 2 fois par année et est composé d'analystes de Revenu Québec et de Retraite Québec;
- Les activités pilotées par le comité visent à améliorer les services dédiés à la clientèle commune à Retraite Québec et à Revenu Québec.

Sous-comité Sécurité de l'information gouvernementale et cybersécurité

Mandat

- Le Sous-comité doit conseiller le Comité de gouvernance en ressources informationnelles (CGRI) et le dirigeant principal de l'information sur divers enjeux et notamment, aborder les sujets qui seront traités lors des séances du CGRI en lien avec la sécurité de l'information gouvernementale et la cybersécurité.

Le Sous-comité a notamment pour mandat :

- Suivre et appuyer la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de cybersécurité.
- Suivre et appuyer le déploiement du Réseau gouvernemental de cyberdéfense.
- Veiller à l'évolution du rôle de chef délégué de la sécurité de l'information.
- Examiner les sujets liés à la sécurité de l'information gouvernementale (SIG) et à la cybersécurité et tout autre enjeu qui lui est délégué par le CGRI.
- Conseiller le dirigeant principal de l'information et le CGRI en ces matières.

Budget

- Aucun

Résultats

- Recommandations/commentaires d'orientations gouvernementales en matière de sécurité de l'information et de cybersécurité.

Membres

- Ministère de la Culture et des Communications.
- Ministère de la Cybersécurité et du Numérique.
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie.
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable.
- Ministère du Conseil exécutif
- Retraite Québec.
- Sûreté du Québec.

Comité de suivi relatif à l'administration de l'Allocation famille

Mandat

- Favoriser la concertation gouvernementale afin d'optimiser l'administration de l'AF et de ses suppléments;
- Faire le suivi des questions soulevées par le Vérificateur général du Québec dans son rapport d'audit.

Membres

- Retraite Québec
- Ministère de la Famille

Budget

- Aucun

Résultats

- Le comité se réunit 2 fois par année pour échanger sur toute question d'intérêt concernant l'administration de l'AF;
- Des rencontres additionnelles sont planifiées lorsque requis.

Groupe de travail sur les disparités de revenus à la retraite

Mandat

- Le mandat du groupe de travail est d'analyser les disparités de revenus à la retraite des personnes qui ont reçu une indemnité de remplacement de revenu de la CNESST ou de la SAAQ au cours de leur carrière.

Membres

- Retraite Québec
- Finances Québec
- CNESST
- Ministère du Travail

Budget

- Aucun

Résultats

- L'analyse est complétée.
- Les conclusions sont attendues ce printemps (2023).

Forum des gestionnaires en ressources matérielles

Mandat

- Le Forum des gestionnaires en ressources matérielles (FGRM) a comme mission de promouvoir l'utilisation efficace et efficiente des ressources matérielles des ministères et organismes publics du Québec. Les domaines d'intervention associés aux ressources matérielles sont principalement la gestion contractuelle et la gestion immobilière et matérielle.

Membres

- Ministères des Affaires municipales et de l'Habitation
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère du Conseil exécutif
- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et l'Énergie
- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Ministère des Finances

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Secrétariat du Conseil du trésor
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère du Tourisme
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable
- Assemblée nationale du Québec
- Autorité des marchés financiers
- Autorité des marchés publics
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- Centre d'acquisitions gouvernementales
- Commission des normes, de l'équipe, de la santé et de la sécurité du travail
- Commission des transports du Québec
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Élections Québec
- Institut de la statistique du Québec
- La Financière agricole du Québec
- Les Offices jeunesse internationaux du Québec
- Musée de la civilisation
- Office québécois de la langue française
- Office de la protection du consommateur
- Office des personnes handicapées du Québec
- Protecteur du citoyen
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- Régie du bâtiment du Québec
- Revenu Québec
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société des établissements de plein air du Québec
- Société des traversiers du Québec
- Société de télédiffusion du Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Société québécoise des infrastructures
- Sûreté du Québec
- Tribunal administratif du logement
- Tribunal administratif du travail
- Vérificateur général du Québec

Budget

- Aucun.

Résultats

Les objectifs du forum sont:

- Entretenir une communauté de pratiques, une cohésion et une veille des tendances émergentes.
- Assurer un rôle aviseur auprès du Secrétariat du Conseil du trésor et des autres organismes centraux.
- Favoriser la collaboration avec les entités responsables d'établir la réglementation ou de fournir des services.
- Contribuer à la diffusion et à une meilleure compréhension des informations utiles à ses membres.
- Organiser et réaliser toute action ou activité requises à l'atteinte de sa mission.

Regroupement des directrices et directeurs généraux de l'administration

Mandat

- Le Regroupement des directrices et directeurs généraux de l'administration a pour mission de soutenir l'action des directeurs généraux de l'administration dans leur organisation et de favoriser leur contribution à l'adaptation et à l'évolution de l'administration publique.

Membres

- Tous les gestionnaires ou personnes responsables de la direction générale de l'administration au sein d'un ministère ou d'un organisme de l'administration publique québécoise.

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Budget

- Aucun

Résultats

- Entretenir une communauté de pratiques, une cohésion et une veille des tendances émergentes.
- Contribuer à la diffusion et à une meilleure compréhension des informations utiles à ses membres.

Organiser et réaliser toute action ou activité requises à l'atteinte de sa mission

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Comités non présidés par Retraite Québec
Forum des dirigeants des grands organismes (G7)
Forum des secrétaires généraux des organismes du gouvernement du Québec
Table d'échanges inter-organismes en matière de documentation normative
Comité consultatif en éthique (SCT)
Forum des directeurs des ressources humaines (FDRH)
Table des responsables du déploiement du processus de sélection
Comité de codéveloppement en relations de travail (SCT)
Comité interministériel des coordonnateurs en gestion de la main-d'œuvre
Comité interministériel des gestionnaires en gestion de la main-d'œuvre
Comité interministériel en attraction de talents (SCT)
Comité multilatéral pour l'exemplarité de l'État
Réseau des répondants en matière de conflits et de harcèlement
Réseau en promotion des saines habitudes de vie (SCT)
Groupe d'échange des coordonnateurs en santé et sécurité du travail (SCT)
Groupe de partage en gestion du changement (communauté de pratique entre MO)
Réseau des répondants organisationnels en formation (SCT)
Réseau des répondants en diversité et inclusion (SCT)
Communauté d'échange Sondage de mobilisation
Communauté d'échange Expérience employé
Comité interministériel en développement des cadres
Comité stratégique provincial du Centre d'acquisitions gouvernementales
Groupe de codéveloppement interministériel en gestion de carrière
Réseau des répondants organisationnels en développement des compétences (SCT)
Communauté interministérielle de pratiques en développement des compétences
Comité tactique provincial du Centre d'acquisitions gouvernementales
Regroupement des directrices et directeurs de l'administration du gouvernement du Québec (RDGA)
Table de concertation interministérielle sur les mesures d'urgence
Comité sectoriel en gestion contractuelle
Comité en gestion contractuelle du Forum des gestionnaires en ressources matérielles

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Comité interministériel de réalisation sur l'évaluation des risques de fraude associés à l'émission de documents officiels gouvernementaux
Association des responsables de la gestion des plaintes
Association des professionnels en accès à l'information et protection des renseignements personnels
Forum des responsables en audit interne (FRAI)
Comité de gouvernance en ressources informationnelles (comité du DPI)
Table des responsables organisationnels de la sécurité de l'information (Table des ROSI)
Comité consultatif sur la cybersécurité
Sous-comité Sécurité de l'information et données gouvernementales
Table des conseillers en architecture d'entreprise
Comité Échange inter M/O sur le processus de livraison de solutions d'affaires
Forum des gestionnaires en technologies de l'information
Comité directeur de l'infonuagique
Comité de gouverne des technologies de l'information
Comité de gouvernance et comité directeur de la Stratégie pour une administration publique numérique
Comité directeur du projet de consolidation des centres de traitement informatique et service gouvernemental de traitement-stockage
Comité client des services d'infrastructures technologiques (CCSIT) de l'ITQ
Table de concertation des organismes sur la mise en œuvre de la Loi 135
Centre d'expertise des grands organismes (CEGO) <ul style="list-style-type: none"> • Groupes d'échange : sur la gestion des centres de relation avec la clientèle, sur la formation à la tâche, sur l'amélioration continue, sur les communications avec la clientèle, sur la mesure de la valeur client, sur la planification de la main d'œuvre, sur les systèmes téléphoniques et sur l'intelligence d'affaires et l'analytique.
Comité directeur du Service québécois de l'identité et de l'adresse
Comité interministériel sur la simplification de l'accès aux services pour les citoyens et les entreprises
Comité stratégique sur la simplification des démarches administratives à la suite d'un décès
Comité interministériel sur la mise en œuvre du Programme de revenu de base
Comité interministériel de coordination de l'offre de services adaptés aux personnes en situation de vulnérabilité vivant dans les villages nordiques
Comité directeur interministériel élargi – Projet de simplification des démarches d'accès aux programmes destinés aux personnes handicapées et leur famille
Communauté UX (expérience utilisateur/expérience client) avec le CQEN

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Comité interministériel du développement durable (CIDD)
Groupe des responsables en analyse et en évaluation de programme (GRAEP)
Comité consultatif du Forum des communications gouvernementales
Groupe de travail sur l'offre de services en ligne du comité Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales, du ministère du Conseil exécutif
Groupe de travail sur l'intégration des services en ligne à une plateforme unique gouvernementale du comité Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales, du ministère du Conseil exécutif
Comité Entraide secteur public et parapublic
Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux personnes proches aidantes <ul style="list-style-type: none"> et un de sous-comité : Comité de travail interministériel sur la conciliation travail-famille-études-responsabilités de proche aide et la précarité financière
Comité de suivi et comité directeur de la Stratégie québécoise en éducation financière (de concert avec l'AMF, Revenu Québec, OPC et la CNESST)
Comité interministériel sur les marqueurs de genre (Secrétariat à la condition féminine)
Stratégie gouvernementale de simplification des services aux citoyens et aux entreprises
Comité directeur et comité interministériel pour l'élaboration du plan d'action 2024-2029 issu de la politique Vivre et vieillir ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE)
Comité conjoint de coordination opérationnel (Revenu Québec)
Comité conjoint de maintien et d'amélioration de la qualité (Revenu Québec)
Comité du Service d'authentification gouvernemental
Comité ClicSécur
Comité gouvernemental de gestion en ressources informationnelles
Comité interministériel en intelligence artificielle
Rencontre de la communauté des gestionnaires délégués aux données numériques
Groupe de travail Fracture numérique
Réseau de collaboration en matière de ressources humaines en ressources informationnelles
Communauté de pratique en transformation numérique gouvernementale (TNG)
Communauté de pratique Table d'architecture gouvernementale (TAG)
Communauté de pratique en expérience client (Communauté CX)
Comité interministériel - Sous-Comité - Transformation numérique et données gouvernementales du Comité de gouvernance en ressources informationnelles (CGRI)
Comité d'orientation en amélioration continue (SCT)
Comité d'experts en amélioration continue (SCT)
Groupe d'experts en gestion des risques (SCT)

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Comité opérationnel | Revenu Québec et Retraite Québec sur l'impartition des impressions

Comité quadripartite (ARC - RPC - Revenu Qc - Retraite Qc) (discussion des enjeux en lien avec le partage des données)

TITRES 79-80 : Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2023-2024, indiquer :

- la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;
- la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
- leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

Liste des membres du conseil d'administration (CA) en 2023, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération

Nom	Titre	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Rémunération
M. Richard Fortier	Président du CA	19 janvier 2016	18 janvier 2026	60 808 \$
M. René Dufresne	Président-directeur général	1 ^{er} janvier 2022	31 décembre 2026	246 334 \$ ¹
M. Érik Bouchard-Boulianne	Membre du CA	21 août 2019	22 août 2026	10 050 \$
M. Georges Cabana	Membre du CA	25 janvier 2017	26 janvier 2025	11 100 \$
M ^{me} Marie-Chantal Côté	Membre du CA	26 juin 2019	19 mai 2024	11 100 \$
M. Guy Desrochers	Membre du CA	25 août 2021	22 août 2026	11 100 \$
M ^{me} Ginette Fortin	Membre du CA	9 mars 2016	22 août 2027	13 200 \$
M ^{me} Mélanie Hillinger	Membre du CA	18 avril 2018	19 mai 2024	s.o.
M. Pascal Jean	Membre du CA	18 avril 2018	22 août 2026	s.o. ² .
M ^{me} Nathalie Joncas	Membre du CA	21 août 2019	6 décembre 2023	10 050 \$
M. Éloi Lafontaine Beaumier	Membre du CA	19 janvier 2016	22 août 2027	11 100 \$
M. France Légaré	Membre du CA	19 janvier 2016	19 mai 2024	s.o.
M ^{me} Laetitia Morel	Membre du CA	26 juin 2019	19 mai 2024	13 200 \$
M ^{me} Marie-Josée Naud	Membre du CA	19 janvier 2016	22 août 2027	1 250 \$ ³
M. Jonathan Ngo	Membre du CA	6 décembre 2023	5 décembre 2027	0 \$
M ^{me} Marie Hélène Noiseux	Membre du CA	6 décembre 2023	5 décembre 2027	0 \$
M ^{me} Julie-Catherine Pélissier	Membre du CA	19 janvier 2016	6 décembre 2023	10 050 \$
M ^{me} Natalie Rosebush	Membre du CA	26 juin 2019	6 décembre 2023	s.o.
M. Jacques Thibault	Membre du CA	25 janvier 2017	26 janvier 2025	10 050 \$
M ^{me} Geneviève Turcotte	Membre du CA	6 décembre 2023	5 décembre 2027	0 \$

¹ En plus de sa rémunération brute, le PDG bénéficie d'avantages liés à l'emploi, mais pas les autres membres du CA.

² Le membre a renoncé à la rémunération applicable.

³ Le membre a renoncé en partie à la rémunération applicable.

Les curriculums vitae des membres du CA sont disponibles sur le site Internet du Secrétariat aux emplois supérieurs, à l'adresse suivante : <https://www.emplois-superieurs.gouv.qc.ca>

TITRES 79-80 : Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2023-2024, indiquer :

- la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;
- la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
- leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

Liste des personnes nommées ou dont le mandat a été renouvelé en 2023

Nom	Titre	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin du mandat
M. Érik Bouchard-Boulianne	Membre du CA	23 août 2023 (renouvellement)	22 août 2026
M. Guy Desrochers	Membre du CA	23 août 2023 (renouvellement)	22 août 2026
M ^{me} Ginette Fortin	Membre du CA	23 août 2023 (renouvellement)	22 août 2027
M. Pascal Jean	Membre du CA	23 août 2023 (renouvellement)	22 août 2026
M. Éloi Lafontaine Beaumier	Membre du CA	23 août 2023 (renouvellement)	22 août 2027
M ^{me} Marie-Josée Naud	Membre du CA	23 août 2023 (renouvellement)	22 août 2027
M. Jonathan Ngo	Membre du CA	6 décembre 2023 (nomination)	5 décembre 2027
M ^{me} Marie Hélène Noiseux	Membre du CA	6 décembre 2023 (nomination)	5 décembre 2027
M ^{me} Geneviève Turcotte	Membre du CA	6 décembre (nomination)	5 décembre 2027

Frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation

Les frais de déplacement encourus par les membres du conseil d'administration en 2023 sont de : 9 798 \$ (les frais encourus par le président-directeur général sont exclus).

- TITRE 81 : Coûts associés à la mise en place de Retraite Québec, notamment :**
- a) la formation;**
 - b) la publicité;**
 - c) le changement de nom, de logo, de papeterie, de signalétique;**
 - d) l'embauche de personnes-ressources pour accompagner les organismes dans la gestion du changement;**
 - e) les baux résiliés et locaux vacants;**
 - f) l'achat de matériel;**
 - g) tout autre coût de transition.**

Aucun coût n'a été comptabilisé spécifiquement en 2023 au titre du regroupement.

TITRE 82 : Concernant le bureau de la présidence :

- a) nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents;
- b) liste des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
- c) frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation;
- d) liste des participations à des colloques, à des congrès et listes des participants, incluant les coûts afférents.

Les frais totaux concernant le bureau de la présidence pour l'année 2023 sont de 1 540,80 \$.

Les informations en réponse à cette question sont diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de Retraite Québec en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 24).

TITRE 83 : Depuis 10 ans, présenter l'évolution annuelle du nombre de plaintes concernant les régimes de retraite du secteur public (anciennement administrés par la CARRA), et spécifier leur cause principale.

État de situation des plaintes au 31 décembre 2023

	2023
Plaintes traitées (Régimes de retraite du secteur public)	394
Plaintes classées fondées (Régimes de retraite du secteur public)	85

Une plainte est classée *fondée* lorsque l'analyse des faits démontre au moins un des éléments suivants :

- une erreur commise par Retraite Québec;
- une erreur commise par un partenaire de Retraite Québec, puis reproduite ou répétée par Retraite Québec;
- un non-respect des normes d'usage en matière de services à la clientèle ou des engagements énoncés dans la *Déclaration de services aux citoyens*;
- un écart entre les faits survenus et l'application des lois, des règlements, des politiques, des directives ou des procédures en vigueur.

Les principaux motifs d'insatisfaction de ces 394 plaintes traitées en 2023

Les sujets qui ont suscité le plus d'insatisfaction sont les suivants (en ordre d'importance) :

- délais de traitement;
- aspects légaux et façons de faire des régimes de retraite du secteur public;
- dossier suspecté non conforme (décision rendue, admissibilité, calcul, etc.).

TITRE 84 : Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des trois dernières années, par mois, en indiquant :

- a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;
- b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents et le montant total alloué au paiement de ces heures supplémentaires;
- c) le délai.

Veillez vous référer à la réponse de la question 1.

TITRES 85 à 87 : Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emploi et par ministère, réseau et régime.

Retraite Québec dispose de l'information par réseau et non par employeur. Il est difficile pour les régimes de retraite du secteur public (RRSP) d'avoir cette ventilation par employeur, notamment dû au fait que, pour les réseaux de la santé et de l'éducation, les participants ont parfois plusieurs employeurs.

La catégorie d'emploi n'est pas compilée, étant donné que cette donnée n'est pas nécessaire à l'administration et au calcul des RRSP. Par contre, le nom du régime de retraite du participant est disponible, ce qui est un indicateur de la catégorie d'emploi (ex. : RRPE = emploi d'encadrement). Le sommaire pour l'année 2023 est présenté ci-dessous. Le tableau détaillé par mois est en annexe.

2023

Réseau de l'éducation	
RRAPSC	10
RRAS	4
RRCE	5
RRE	4
RREFQ	3
RRCHCN	0
RREGOP	12 816
RREM	17
RRF	1
RRMCM	1
RRMSQ	1
RRPE	630
Total	13 492

Fonction publique	
RRAPSC	105
RRAS	44
RRCJAJ	3
RRCJQ	21
RRE	0
RREFQ	8
RREGOP	5 355
RREM	14
RRF	1
RRMCM	0
RRMAN	5
RRMSQ	183
RRPE	480
Total	6 219

Municipalité	
RRAS	1
RRF	0
RREGOP	29
RREM	155
RRPE	3
RRMCM	5
Total	193

Total tous réseaux confondus	
RRAPSC	143
RRAS	98
RRPE	1 717
RRCJAJ	3
RRE	4
RREFQ	11
RREGOP	31 760
RREM	192
RRF	6
RRJCQ	21
RRMAN	5
RRMCM	6
RRMSQ	185
RRCE	5
RRCHCN	0
TOTAL	34 156

Santé et services sociaux	
RRAPSC	28
RRAS	49
RRCE	0
RRCJAJ	0
RRF	4
RREFQ	0
RREGOP	13 560
RREM	6
RRMAN	0
RRMSQ	1
RRPE	604
Total	14 252

Légende

- RRAPSC : Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels
- RRAS : Régime de retraite de l'administration supérieure
- RRCE : Régime de retraite de certains enseignants
- RRE : Régime de retraite des enseignants
- RREGOP : Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics
- RREM : Régime de retraite des élus municipaux
- RRF : Régime de retraite des fonctionnaires
- RRMAN : Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
- RRPE : Régime de retraite du personnel d'encadrement
- RRCJAJ : Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001
- RREFQ : Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec
- RRJCQM : Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales
- RRMSQ : Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
- RRMCM : Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités
- RRCHCN : Régime de retraite de certains employés du Centre hospitalier Côte-des-Neige

TITRES 85 à 87 : Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emploi et par ministère, réseau et régime.

2022

Demandes de rentes reçues par secteur et par régime 2022																																											
Mois	Education												Total Education	Fonction publique										Total Fonction publique	Municipalité					Total Municipalité	Santé et services sociaux						Total Santé et services sociaux	Total général					
	RRAPSC	RRAS	RRCE	RRE	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMCM	RRMSQ	RRPE	RRCN		RRAPSC	RRAS	RRCJAJ	RRCJQ	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMAN	RRMCM		RRMSQ	RRPE	RRAPSC	RREGOP	RREM		RRMCM	RRPE	RRAPSC	RRAS	RREGOP	RREM			RRF	RRMAN	RRMSQ	RRPE	
Janvier		1		4		1 621	3				47		1 676	14	5		1		752	1		2		48	58	881			6	34	2		42	6	8	1 435	1			72	1 522	4 121	
Février		1		1		1 204					39		1 245	17	2		1		462			1		22	31	536			2	32	1	1	36	4	2	1 214	2			71	1 293	3 110	
Mars		1		0	1	1 894	2				74		1 973	12	6		1		644			1		30	43	737			10	19	1	1	31		4	1 556	1			82	1 644	4 385	
Avril	2			1	1	1 363	2				58		1 427	6	5		2	1	487			1	1	22	44	569			5	17			22		6	1 159	2			51	1 218	3 236	
Mai	1			1	1	1 342	1	1			48		1 395	9	7			2	571	1	1	1		22	47	661			1	26			27		8	1 228				55	1 291	3 374	
Juin	1	1			1	984	3				39		1 029	3	2		2	1	413			1		12	40	474		1	6	14	1		22	4	5	999	1			1	41	1 051	2 576
Juillet					1	650					29		680	5	1	1		1	308			1		8	26	351			3	15	3		21	2	4	799				31	836	1 888	
Août	1				0	947					33		981	8	2		3		432	1		9		11	42	508				15			15	5		1 119			1	54	1 179	2 683	
Septembre					1	965					49		1 015	8	1		1	2	438	1		5		16	37	509			4	17	1		22	3	4	1 114				60	1 181	2 727	
Octobre	1				2	1 216	3			1	64		1 287	6	5			1	488			1	5	13	47	566			4	21	2		27	2	5	1 258				50	1 315	3 195	
Novembre					5	1 191					37	1	1 234	14	7		3	2	516	1		6		20	43	612			6	24	3		33	1	2	1 239		1		41	1 284	3 163	
Décembre	1				4	820					29		855	11	2			4	389	1		1		11	41	460			3	23			26	3	3	966	2			48	1 022	2 363	
Total	7	4	2	21	2	14 197	14	1	1	1	546	1	14 797	113	45	1	13	15	5 900	6	2	34	1	235	499	6 864	1	50	257	14	2	324	30	51	14 086	9	1	1	2	656	14 836	36 821	

Les régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec ont l'information par réseau et par employeur. Il est difficile pour les régimes de retraite du secteur public (RRSP) d'avoir cette ventilation par employeur, notamment dû au fait que pour le réseau de l'éducation, les participants ont parfois plusieurs employeurs.

La catégorie d'emplois n'est pas compilée étant donné que cette donnée est non nécessaire pour l'administration et le calcul du régime de retraite du secteur public. Par contre, le nom du régime de retraite du participant est disponible, ce qui est un bon indicateur pour connaître la catégorie d'emploi. (EX.:RRPE = Emploi d'encadrement)

TITRES 85 à 87 : Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emploi et par ministère, réseau et régime.

2023

Demandes de rentes reçues par secteur et par régime 2023																																							
Mois	Education											Total Education	Fonction publique										Total Fonction publique	Municipalité					Total Municipalité	Santé et services sociaux						Total Santé et services sociaux	Total général		
	RRAPSC	RRAS	RRCE	RRE	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMCM	RRMSQ	RRPE		RRAPSC	RRAS	RRC/AJ	RRC/Q	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMAN	RRMSQ		RRPE	RRAS	RREGOP	RREM	RRMCM		RRPE	RRAPSC	RRAS	RREGOP	RREM	RRF			RRMSQ	RRPE
Janvier	1			1		909	2				38	951	11	4		3	2	466	3		1	32	42	564	1	4	18	1	1	25	1	6	1 221	1	1	64	1 294	2 834	
Février	3					1 252					46	1 301	10	1		2		492	1			25	56	587		2	13	2	1	18	2	4	1 298	2		59	1 365	3 271	
Mars	1		2	1	1	1 598	2		1		76	1 682	11	3	1	1	1	505			1	19	41	583		1	12			13	3	4	1 297		1	1	65	1 371	3 649
Avril			2			1 373	1			1	73	1 450	8	8		4		457	2		1	18	45	543			12			12	5	5	1 124			60	1 194	3 199	
Mai			1		1	1 326	4				88	1 420	9	3	1			485				14	45	557		2	10			12	5	3	1 198	1		59	1 266	3 255	
Juin						853					38	891	10	4		4	1	354				11	39	423		2	10	1		13	1	2	848			29	880	2 207	
Juillet				1		959	1				46	1 007	12	7	1	3		482	2			11	32	550		3	9			12	5	2	1 155	2	1	41	1 206	2 775	
Août	2					845	1				38	886	8	3		1		407	3		1	9	39	471			9			9	2	3	1 009		1	38	1 053	2 419	
Septembre	1					992	1				50	1 044	9	4			1	403	1			6	42	466		1	16	1		18	1	5	1 151			63	1 220	2 748	
Octobre	1	1				1 125	2				59	1 188	8	2			1	427	1			15	33	487		4	17			21	2	4	1 245			52	1 303	2 999	
Novembre		1		1		1 048	2	1			50	1 103	7	2		1	2	560	1		1	15	40	629		8	19			27	1	7	1 308			44	1 360	3 119	
Décembre	1	2			1	536	1				28	569	2	3		2		317		1		8	26	359		2	10		1	13		4	706			30	740	1 681	
Total	10	4	5	4	3	12 816	17	1	1	1	630	13 492	105	44	3	21	8	5 355	14	1	5	183	480	6 219	1	29	155	5	3	193	28	49	13 560	6	4	1	604	14 252	34 156

Les régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec ont l'information par réseau et par employeur. Il est difficile pour les régimes de retraite du secteur public (RRSP) d'avoir cette ventilation par employeur, notamment dû au fait que pour le réseau de l'éducation, les participants ont parfois plusieurs employeurs.

La catégorie d'emplois n'est pas compilée étant donné que cette donnée est non nécessaire pour l'administration et le calcul du régime de retraite du secteur public. Par contre, le nom du régime de retraite du participant est disponible, ce qui est un bon indicateur pour connaître la catégorie d'emploi. (EX:RRPE = Emploi d'encadrement)

TITRE 88 : Liste de tous les régimes de retraite du secteur public administrés par Retraite Québec. Inclure :

- a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes; présenter l'évolution pour les cinq dernières années;
- b) l'actif constitué, les obligations actuarielles, le surplus/déficit, et le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes, présenter l'évolution pour les cinq dernières années.

Régimes de retraite	Nombre de retraités au 31 décembre 2023	Nombre de participants actifs au 31 décembre 2023 ⁽¹⁾
RREGOP	340 840	635 414
RRPE	36 390	34 863
RRE	23 881	0
RRF	8 236	0
RRCE	3 066	3
RREM	2 931	1 946
RRMCM	89	0
RRMSQ	5 519	5 960
RRAPSC	2 181	4 037
RRMAN	391	124
Régimes des juges	291	363
Protecteur du citoyen	7	3
RRAEVSL	3	0
RRHCN	58	0
RREFQ	254	39
TOTAL	424 137	682 752

⁽¹⁾ Sur la base des données préliminaires

TITRES**89-90-91-92 :**

89. Parmi les régimes de retraite administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA), combien sont en déficit à l'heure actuelle? Montrer l'évolution de ces données depuis cinq ans, et fournir les prévisions 2024-2025.
90. La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
91. Parmi les régimes de retraite administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA), combien ont des surplus à l'heure actuelle? Montrer l'évolution de ces données depuis cinq ans, et fournir les prévisions pour 2024-2025.
92. La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.

L'information est disponible dans le Rapport annuel de gestion de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/retraite-quebec/Pages/rapport-annuel-de-gestion.aspx>

TITRE 93 : Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés en lien avec des modifications possibles aux régimes de retraite publics, notamment sur le plan du partage des coûts et de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite. Coûts pour ces travaux, études et analyses.

En 2023, il n'y a pas eu de travaux, études, analyses et recherches réalisés par ou pour Retraite Québec concernant des modifications possibles aux régimes de retraite du secteur public qu'elle administre.

TITRE 94 : Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec la publication d'un nouveau plan stratégique. Fournir la liste et les dates des rencontres tenues. Coûts pour ces travaux, études et analyses.

Le Plan stratégique 2024-2027 de Retraite Québec a été adopté par le conseil d'administration en décembre 2023. Les travaux d'élaboration de ce plan stratégique ont commencé à l'automne 2022.

TITRE 95 : Échéancier pour la présentation d'un nouveau plan stratégique.

Selon la Loi sur Retraite Québec (RLRQ, c. R-26.3), le chapitre II de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, c. A-6.01) s'applique à Retraite Québec. Ainsi, le ministre doit transmettre au gouvernement le projet de plan stratégique de Retraite Québec au moins 60 jours avant la date où il entend en faire le dépôt à l'Assemblée nationale.

Les travaux d'élaboration du Plan stratégique 2024-2027 ont commencé à l'automne 2022.

Le Plan stratégique 2024-2027 de Retraite Québec a été adopté par le conseil d'administration en décembre 2023. Il a été déposé par le ministre à l'Assemblée nationale le 26 mars 2024. Il est disponible sur le site Web.

TITRE 96 : Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec les problèmes de double rémunération pour l'ensemble de la fonction publique.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

TITRE 97 : Nombre de cas répertoriés liés au phénomène de la double rémunération. Ventiler par ministère ou organisme.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**TITRE 98 : Nombre de saisies et de réductions de rente effectuées par
Retraite Québec depuis dix ans.**

En raison de la révision du processus, il n'y a plus de révisions légale après 24 mois. En effet, les rentes sont confirmées avec les données finales fournies par l'employeur. Il n'est donc plus possible de fournir le nombre de dossiers révisés depuis octobre 2021.

- TITRE 99 :** Nombre d'erreurs de traitement de dossier depuis dix ans.
Indiquer :
- a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;
 - b) le délai;
 - c) le nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs;
 - d) le montant moyen du remboursement demandé;
 - e) le montant total lié aux demandes de remboursement;
 - f) le nombre d'années en moyenne entre les erreurs et les demandes de remboursement.

Veillez vous référer à la réponse de la question 54.

TITRE 100 : Liste des projets informatiques depuis dix ans;

- a) présenter l'évolution des coûts pour chacun des dossiers;
- b) indiquer le nombre de consultants externes et les coûts associés;
- c) indiquer la somme dépensée depuis dix ans, par année financière (et fournir les prévisions pour 2023-2024), pour l'informatique et les technologies de l'information;
- d) préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Veillez vous référer à la réponse de la question 60.

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Concernant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, l'information relative aux contrats est présentée dans le tableau ci-dessous.
 Pour les contrats de plus de 25 000 \$, veuillez référer aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.

FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLlicitATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
9300-4901 QUEBEC INC.	SURVEILLANCE TRAVAUX LOCAL 351	10 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
A DEROME & CIE LTEE	ÉTAMPES TRODAT PRINTY	1 202,49 \$	GRÉ À GRÉ
A DEROME & CIE LTEE	ÉTAMPES TRODAT PRINTY	1 032,79 \$	GRÉ À GRÉ
A LA LOUPE	CONSEILLER EN RÉVISION LINGUISTIQUE	4 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 200,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 400,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 400,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 400,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 400,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 400,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 400,00 \$	GRÉ À GRÉ
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 400,00 \$	GRÉ À GRÉ
ADRENALINE SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	HÉBERGEMENT SUR SERVEUR PARTAGÉ MAIL IT SAFE	21 425,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
AGILEDSS INC.	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DE LA LICENCE 360EYES	13 824,35 \$	GRÉ À GRÉ
ALIAS FORMATION INC.	FORMATION EN LIGNE «TECHNIQUES DE RÉDACTION POUR LE WEB»	3 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
AMEUBLEMENTS TANGUAY	ACQUISITION DE QUINZE TÉLÉVISEURS ET SUPPORTS	13 386,45 \$	SUR INVITATION
ANIMA CONFÉRENCES ET FORMATION	CONFÉRENCE MIEUX SE CONNAITRE POUR BIEN COLLABORER ENSEMBLE	3 726,05 \$	GRÉ À GRÉ
ARCTIQ INC.	ABONNEMENT À LA LICENCE ELK	8 778,00 \$	SUR INVITATION
ARCTIQ INC.	ABONNEMENT À LA LICENCE ELK	17 901,85 \$	SUR INVITATION
ARTICULATE	ABONNEMENT À 5 LICENCES ARTICULATE 360	6 790,39 \$	GRÉ À GRÉ
ASSOCIATION SUR L'ACCES ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION	LOI 25 - BILAN 2022 ET PERSPECTIVES ET ENJEUX 2023	1 200,00 \$	GRÉ À GRÉ
ASSOCIATION SUR L'ACCES ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION	JOURNÉE PROFESSIONNELLE - SURMONTONS ENSEMBLE LES DÉFIS FUTURS ET ACTUELS DE LA LOI 25	1 375,00 \$	GRÉ À GRÉ
ATALASOFT INC.	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES LICENCES DOTIMAGE	18 201,48 \$	GRÉ À GRÉ
ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE	FORMATION EN LIGNE «COURS PRIVÉ DE FRANÇAIS»	1 417,50 \$	GRÉ À GRÉ
ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE	FORMATION EN LIGNE «COURS DE GROUPE EN ANGLAIS»	1 417,50 \$	GRÉ À GRÉ
ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE	FORMATION EN LIGNE «COURS PRIVÉ EN ANGLAIS»	1 417,50 \$	GRÉ À GRÉ
ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE	FORMATION EN LIGNE «COURS DE GROUPE EN ANGLAIS»	1 462,50 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
AUDIOTHEQUE L'OREILLE QUI LIT	ABONNEMENT ANNUEL AU SERVICE D'APPEL SUR SERVEUR VOX DE L'AUDIOTHÈQUE EN CAS D'INVALIDITÉ	1 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
AZUR IMPRESSION	TENTE ET BANNIÈRES PROMOTIONNELLES	2 983,70 \$	GRÉ À GRÉ
BATIVAC CLIMATISATION INC.	RÉPARATION D'UNE FUITE SUR UN CLIMATISEUR DU CTI À MONTRÉAL	4 978,99 \$	GRÉ À GRÉ
BISTRO ÉVOLUTION & TRAITEUR	SERVICES DE TRAITEUR POUR L'ÉVÉNEMENT DES 25 ANS DE SERVICE	4 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
BOULANGERIE LA MERE MICHELE	CÉRÉMONIE DES MENTIONS D'EXCELLENCE	1 002,50 \$	GRÉ À GRÉ
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	SERVICES PROFESSIONNELS EN SÉCURITÉ PHYSIQUE	20 100,00 \$	GRÉ À GRÉ
BUROCOM	ENTRETIEN DE PHOTOCOPIEURS	7 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
CABLEVISION DU NORD QUEBEC INC.	SERVICE INTERNET BUREAU DE ROUYN	2 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
CDW CANADA CORP.	ACHAT D'ABONNEMENT ADOBE ACROBAT STANDARD ET PRO	1 954,40 \$	SUR INVITATION
CDW CANADA CORP.	ENTRETIEN DE SERVEURS DELL	6 921,76 \$	SUR INVITATION
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CAPITALE	PROGRAMME D'INFORMATION ET PRÉPARATION À LA RETRAITE (PIPR)	17 800,00 \$	GRÉ À GRÉ
CENTRE MICROBUR INC.	FORMATION EN LIGNE «ATELIER DE DICTÉE»	1 850,00 \$	GRÉ À GRÉ
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE QUEBEC	DOTATION - AFFICHAGE DE POSTES	9 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
CHATEAU BONNE ENTENTE INC	LOCATION DE SALLE RENCONTRE DES CADRES	5 634,15 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
CLS CONSULTATION LEAN SIGMA	ACCOMPAGNEMENT DE CERTIFICATION	1 650,00 \$	GRÉ À GRÉ
CNW TELBEC	LICENCE DE REDISTRIBUTION CNW	23 518,78 \$	GRÉ À GRÉ
COARCHITECTURE INC.	SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	24 700,00 \$	GRÉ À GRÉ
COGECO CABLE INC.	LIEN INTERNET RIMOUSKI	3 370,00 \$	GRÉ À GRÉ
COGECO CABLE INC.	SERVICES INTERNET POUR LES BUREAUX DE DRUMMONDVILLE ET RIMOUSKI	6 800,00 \$	GRÉ À GRÉ
COLLEGE DES MEDECINS DU QUEBEC	ABONNEMENT À LA LISTE DES MEMBRES DU COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC WEB API	8 422,00 \$	GRÉ À GRÉ
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	EXPERTISE EN SÉCURITÉ APPLICATIVE	16 275,00 \$	GRÉ À GRÉ
CONSULIS ENVIRONNEMENT DE BUREAU INC.	ACQUISITION DE TABLES AUTOPORTANTES AJUSTABLES EN HAUTEUR ÉLECTRIQUE	11 270,00 \$	SUR INVITATION
COPIBEC	LICENCE DE REVUE DE PRESSE SUR SUPPORT NUMÉRIQUE	3 852,50 \$	GRÉ À GRÉ
CPS MEDIA INC	DOTATION - AFFICHAGE D'EMPLOIS	5 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
CROMWELL, ÉDIFICE 500 GRANDE ALLÉE EST INC.	SERVICES D'ENTRETIEN DES ÉLECTROMÉNAGERS AU 475 JACQUES-PARIZEAU	3 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
CROMWELL, ÉDIFICE 500 GRANDE ALLÉE EST INC.	SERVICE DE SURVEILLANCE DES ALARMES	1 595,17 \$	GRÉ À GRÉ
DE MARQUE INC.	ABONNEMENT AU DICTIONNAIRE LE PETIT ROBERT	1 931,25 \$	GRÉ À GRÉ
DELISLE COACHING D'ACTION	SERVICE DE COACHING DE DÉVELOPPEMENT	1 900,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	IMPRESSION DU DÉPLIANT «LA COORDINATION DE VOTRE RÉGIME DE RETRAITE AU RRQ»	2 473,45 \$	SUR INVITATION
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	IMPRESSION DU DÉPLIANT «PLANIFIER VOTRE RETRAITE AVEC MON DOSSIER»	22 654,00 \$	SUR INVITATION
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	IMPRESSION DE FORMULAIRES B-001 ET B-001A	2 919,60 \$	SUR INVITATION
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	IMPRESSION DU DÉPLIANT «POUR BIEN COMPRENDRE SON SEHNSE»	1 539,20 \$	SUR INVITATION
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	IMPRESSION DU DÉPLIANT «BIENVENUE AU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC»	6 016,00 \$	SUR INVITATION
DIRECT IMPACT SOLUTIONS INC.	ABONNEMENT LICENCES FILEMAKER	18 970,00 \$	SUR INVITATION
DR PATRICK DAIGNEAULT	FORMATION MÉDICALE CONTINUE DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE L'EXPERTISE MÉDICALES	1 200,00 \$	GRÉ À GRÉ
EKLO, PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL INC.	COACHING DE GESTION	6 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
ENCADREMENTS STE-ANNE	RECONNAISSANCE - DÉPART À LA RETRAITE	1 300,00 \$	GRÉ À GRÉ
ENVELOPPE CONCEPT INC.	IMPRESSION D'ENVELOPPES	12 911,65 \$	SUR INVITATION
ENVELOPPE LAURENTIDE INC.	IMPRESSION D'ENVELOPPES	16 340,10 \$	SUR INVITATION
ENVELOPPE LAURENTIDE INC.	IMPRESSION D'ENVELOPPES	6 291,60 \$	SUR INVITATION
EPSI- EVALUATION PERSONNEL SELECTION INTERNATIONAL INC.	ACHATS DE 32 TESTS D'APPROCHE ET COMPORTEMENTS AU TRAVAIL	1 760,00 \$	GRÉ À GRÉ
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	GESTION DE PROJETS ET SOUTIEN À LA GESTION DE PROJETS	6 090,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLlicitATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
ESSOR ASSURANCES	ASSURANCES CONTRE LES DÉLITS ET FRAUDES POUR L'ENSEMBLE DES BUREAUX DE RETRAITE QUÉBEC	11 292,07 \$	GRÉ À GRÉ
EVOLVIA	SERVICES DE COACHING	14 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
FORMPLUS	ABONNEMENT À LA LICENCE D'IMPRESSION DE CHÈQUES	1 380,00 \$	GRÉ À GRÉ
FORUM DES JEUNES DE LA FONCTION PUBLIQUE QUEBÉCOISE	COLLOQUE DU FORUM DES JEUNES	13 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
FRANCOIS BERNIER	FORMATION MÉDICALE CONTINUE DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE L'EXPERTISE MÉDICALES	1 200,00 \$	GRÉ À GRÉ
FRESCHE SOLUTIONS INC.	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES LICENCES MÉDIA	1 224,60 \$	GRÉ À GRÉ
FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC.	SUPPORT LICENCES MACROSCOPE	21 346,50 \$	GRÉ À GRÉ
GABY DA SILVA, COACHING	FORMATION SUR L'APPROCHE COACHING	23 400,00 \$	GRÉ À GRÉ
GENESYS LABS CANADA	BANQUE D'HEURES POUR GENESYS CLOUD	4 450,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION 1055 RENE-LEVESQUE, EST INC.	LOCATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT AU 1055 BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST	10 876,80 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION 1055 RENE-LEVESQUE, EST INC.	SERVICE D'ENTRETIEN DES ÉLECTROMÉNAGERS AU BUREAU DE RETRAITE QUÉBEC À MONTRÉAL	3 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION 1055 RENE-LEVESQUE, EST INC.	LOCATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT À MONTRÉAL	13 596,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «L'EXERCICE DU RÔLE-CONSEIL (PROFESSIONNELS JUNIORS)»	1 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «EXERCER LE RÔLE-CONSEIL DE FAÇON CRÉDIBLE ET INFLUENTE»	1 840,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «SE POSITIONNER COMME PARTENAIRE STRATÉGIQUE»	1 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «EXERCER LE RÔLE-CONSEIL DE FAÇON CRÉDIBLE ET INFLUENTE»	1 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «EXERCER LE RÔLE-CONSEIL DE FAÇON CRÉDIBLE ET INFLUENTE»	1 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «SE POSITIONNER COMME PARTENAIRE STRATÉGIQUE»	1 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «EXERCER LE RÔLE-CONSEIL DE FAÇON CRÉDIBLE ET INFLUENTE»	1 680,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «SE POSITIONNER COMME PARTENAIRE STRATÉGIQUE»	1 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «SE POSITIONNER COMME PARTENAIRE STRATÉGIQUE»	1 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
GLOBALSCAPE INC.	ACQUISITION D'UN MODULE D'AUDIT ET RAPPORT DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE	4 381,34 \$	GRÉ À GRÉ
GOSELIN PHOTO VIDEO INC	ACHAT D'APPAREIL PHOTO POUR LA DGCOM	2 037,94 \$	GRÉ À GRÉ
GOUV TI ET CA- IT FOR BOARDS	SERVICES PROFESSIONNELS DE PRÉPARATION ET SOUTIEN À LA GESTION DES INCIDENTS DE SÉCURITÉ	6 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
GRAITEC INC.	RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À AUTOCAD	3 258,00 \$	SUR INVITATION
GRAITEC INC.	RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À AUTOCAD	2 192,00 \$	SUR INVITATION
GRANDITE	ENTRETIEN LICENCES SILVERRUN	5 800,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	SURVEILLANCE PENDANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION LOCAL 256 À PLACE DE LA CITÉ	8 100,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLlicitATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «GÉRER SON TEMPS ET SES PRIORITÉS À L'ÈRE NUMÉRIQUE»	1 245,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «EXERCER UN RÔLE-CONSEIL EN ENTREPRISE»	1 660,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «EXERCER UN RÔLE-CONSEIL EN ENTREPRISE»	1 660,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «AUTOMATISER L'ADMINISTRATION WINDOWS AVEC MICROSOFT POWERSHELL»	2 465,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «ARCHITECTURE AGILE À L'ÈRE NUMÉRIQUE : CONCEPTS ET PRATIQUES»	1 020,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «ARCHITECTURE AGILE À L'ÈRE NUMÉRIQUE : CONCEPTS ET PRATIQUES»	1 020,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «AUTOMATISER L'ADMINISTRATION WINDOWS AVEC MICROSOFT POWERSHELL»	2 465,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «PARCOURS GÉRER SON TEMPS - PRIORITÉS, NOTES ET COURRIELS»	1 590,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «GESTION AVANCÉE DES DOCUMENTS AVEC MICROSOFT 365»	3 840,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «CULTIVER SES HABILITÉS POLITIQUES»	2 573,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE MAGNITUDE INC.	IMPRESSION DE PAPIER EN-TÊTE ET DE FORMULAIRES	7 829,00 \$	SUR INVITATION
GROUPE MAGNITUDE INC.	IMPRESSION DE PAPIER EN-TÊTE ET DE FORMULAIRES	11 851,80 \$	SUR INVITATION
GROUPE MAGNITUDE INC.	ACHAT DE DOSSIERS PRESSBOARD	4 835,00 \$	GRÉ À GRÉ
GROUPE MAGNITUDE INC.	IMPRESSION DE PAPIER EN-TÊTE	9 871,00 \$	SUR INVITATION

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
GROUPE MAGNITUDE INC.	IMPRESSION DE FORMULAIRES	6 251,00 \$	SUR INVITATION
GROUPE PRO-EXPO	LOCATION D'UN ESPACE ET D'UN KIOSQUE (CARREFOUR 50 ANS PLUS)	1 650,00 \$	GRÉ À GRÉ
HACKFEST COMMUNICATION	PRÉSENTATION: RISQUE DE CYBERSÉCURITÉ CHATGPT	1 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
HRM GROUPE INC.	ATELIER SUR LE MARKETING RH AUX GESTIONNAIRES	9 180,00 \$	GRÉ À GRÉ
HRM GROUPE INC.	CONFÉRENCE SUR LA FIDÉLISATION DES EMPLOYÉS	4 019,40 \$	GRÉ À GRÉ
HUMANCE INC.	CONFÉRENCIÈRE JOURNÉE CONNEXION EMPLOYEURS RRSP	3 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
IMDS CANADA	AJOUT D'UNE LICENCE STREAMDIFF DEV CLOUD	2 882,68 \$	GRÉ À GRÉ
IMPRESSIONS BOURG-ROYAL INC.	IMPRESSION DE BROCHURES EN CAS D'INVALIDITÉ	1 987,00 \$	GRÉ À GRÉ
IMPRIMERIE SOCIALE INC.	IMPRESSION DE RAPPORT ANNUEL DE GESTION	2 738,68 \$	SUR INVITATION
IMPRIMERIE SOCIALE INC.	IMPRESSION DU GUIDE «NOUVEAU PRESTATAIRE RREGOP RRPE»	2 324,01 \$	SUR INVITATION
IMPRIMERIE SOCIALE INC.	IMPRESSION DE BROCHURES EN CAS D'INVALIDITÉ	1 668,89 \$	SUR INVITATION
IMPRIMERIE SOLISCO INC. SOLISCO PRINTING INC.	IMPRESSION DE DÉPLIANTS	12 798,00 \$	SUR INVITATION
INDIGO PARC CANADA INC.	LOCATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT AU 475 JACQUE PARIZEAU	3 941,85 \$	GRÉ À GRÉ
INDIGO PARC CANADA INC.	LOCATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT AU 475 JACQUE PARIZEAU	6 890,95 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLlicitATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
INSIGHT CANADA INC.	IMPRIMANTE À ÉTIQUETTE ZEBRA	1 104,35 \$	SUR INVITATION
INSTITUT DE LA GESTION FINANCIERE DE QUEBEC	PASSEPORT IGF (6 FORFAITS)	1 520,00 \$	GRÉ À GRÉ
INTELLIGENCE X	ABONNEMENT À LA LICENCE INTELLIGENCE X RESEARCHER	3 695,75 \$	GRÉ À GRÉ
ITI INC.	ACQUISITION DE DUAL PORT QLOGIC FASTLINQ 41112	3 970,00 \$	SUR INVITATION
ITI INC.	ACQUISITION D'UNE TABLETTE MULTITACTILE	2 242,00 \$	GRÉ À GRÉ
ITI INC.	ACQUISITION D'ADAPTATEUR ET DE CASQUES PLANTRONICS	14 560,00 \$	SUR INVITATION
ITI INC.	RENOUVELLEMENT DE LICENCES EN ABONNEMENT METALLIC	1 197,50 \$	GRÉ À GRÉ
ITRS	ABONNEMENT À LA LICENCE UPTRENDS	21 119,89 \$	GRÉ À GRÉ
KARINE GRAVEL	CONFÉRENCE SUR L'ALIMENTATION INTUITIVE	1 455,30 \$	GRÉ À GRÉ
KEYSIGHT TECHNOLOGIES CANADA INC.	ACHAT DE LA SOLUTION BREAKINGPOINT CLOUD	4 868,50 \$	GRÉ À GRÉ
KOFAX INC.	FORMATION EN LIGNE «PLATEFORME KOFAX»	6 998,27 \$	GRÉ À GRÉ
LA CLEF DE SOL	ACQUISITION DE TÉLÉVISEURS	9 682,50 \$	GRÉ À GRÉ
LAFORTUNE LEGAL INC	PRÉPARATION DE DOCUMENTS LÉGAUX	1 240,59 \$	GRÉ À GRÉ
LEADERS & CIE, CONSEILS EN GOUVERNANCE ET LEADERSHIP INC.	ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DU CA DE RETRAITE QUÉBEC	7 500,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
LES BOUTIQUES METIERS D'ART DU QUEBEC INC	RECONNAISSANCE - DÉPART À LA RETRAITE	10 625,00 \$	GRÉ À GRÉ
LES EDITIONS DU POINT/ AMENAGEMENTS DES BASSES LAUR	COLLOQUE CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	1 400,00 \$	GRÉ À GRÉ
LES EDITIONS DU POINT/ AMENAGEMENTS DES BASSES LAUR	COLLOQUE CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	2 800,00 \$	GRÉ À GRÉ
LES IMPRESSIONS STAMPA INC.	IMPRESSION DU DÉPLIANT «BIENVENUE AU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC»	4 680,00 \$	SUR INVITATION
LES SERVICES CONSEILS ABNA INC.	GESTION DE PROJETS ET SOUTIEN À LA GESTION DE PROJETS	1 710,87 \$	GRÉ À GRÉ
LES SOLUTIONS XMEDIUS INC.	ENTRETIEN POUR XMEDIUS FAX	3 545,63 \$	GRÉ À GRÉ
LES STATIONNEMENTS PARKEO INC.	LOCATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT À PLACE DE LA CITÉ	4 476,00 \$	GRÉ À GRÉ
LIFESPEAK INC.	UTILISATION DE LA PLATEFORME LIFESPEAK POUR LE DÉFI ANNUEL ACTIF	2 296,80 \$	GRÉ À GRÉ
LIFTOW DE QUEBEC	SERVICE DE RÉPARATION DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS	2 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
LOGIC-CONTROLE INC.	STABILISATION DU SYSTÈME DE GESTION DES ACCÈS PHYSIQUES	2 108,34 \$	GRÉ À GRÉ
LOGIC-CONTROLE INC.	RELEVÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS ET UNIFORMISER LES NOTIFICATIONS	7 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
LUSSIER CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	SERVICES-CONSEILS EN ACTUARIAT POUR LE RRMSQ	18 000,00 \$	SUR INVITATION
ME STÉPHANE ROUSSEAU, AD. E.	FORMATION: INVESTISSEMENT RESPONSABLE - ÉTAT DU DROIT	5 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
MEDIA QMI INC.	LICENCE MÉDIA QMI INC.	5 838,40 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	FRAIS D'ABONNEMENT SEAO	2 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	FRAIS D'ABONNEMENT SEAO	2 600,00 \$	GRÉ À GRÉ
MEDISOLUTION (2009) INC.	AJOUT DU MODULE NOUVEAU VIREMENT DE FOND VIRTUO-RISE	3 861,00 \$	GRÉ À GRÉ
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE.	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES LICENCES ERWIN DATA MODELER WORKGROUP	7 941,80 \$	SUR INVITATION
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE.	ENTRETIEN SQL COMPARE DATA PRO	6 022,64 \$	SUR INVITATION
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE.	ACQUISITION DE BARRETTES DE MÉMOIRE VIVE	6 125,00 \$	SUR INVITATION
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE.	ENTRETIEN LICENCES SQL DATA COMPARE STANDARD	5 424,30 \$	SUR INVITATION
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE.	BARRETTES DE MÉMOIRE VIVE	2 572,50 \$	SUR INVITATION
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE.	ABONNEMENT SHAREGATE	18 175,86 \$	SUR INVITATION
MICROAGE	CONTRAT D'ENTRETIEN DES SERVEURS DELL	4 296,17 \$	SUR INVITATION
MOBIUS COACHING ET MANAGEMENT	FORMATION MOI-COACH	23 200,00 \$	GRÉ À GRÉ
NEDCO	ACQUISITION DE MATÉRIEL DE CÂBLAGE	7 119,35 \$	SUR INVITATION
NETWRIX	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES LICENCES PASSWORD POLICY ENFORCER	6 764,85 \$	GRÉ À GRÉ
NIMBLE INFORMATION STRATEGIES INC.	MAINTENANCE ET SOUTIEN TECHNIQUE DES NUMÉRISSEURS KODAK	8 780,00 \$	SUR INVITATION

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLlicitATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
NIMBLE INFORMATION STRATEGIES INC.	ACQUISITION DE NUMÉRISSEURS DE TABLE	11 709,50 \$	SUR INVITATION
NORMANDIN BEAUDRY ACTUAIRES CONSEIL INC.	CONSEILLER EXPERT EN PLACEMENT POUR LE COMITÉ DE RETRAITE DU RREM	14 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
NORTHERN MICRO INC.	ACQUISITION DE CASQUES ET ADAPTATEURS PLANTRONICS	3 795,00 \$	SUR INVITATION
NORTHERN MICRO INC.	ACQUISITION DE SUPPORT À CAMÉRA ET EXTENSION DE MICRO	5 295,00 \$	SUR INVITATION
NORTHERN MICRO INC.	CLAVIER ACNOR	2 350,00 \$	SUR INVITATION
NOVEXCO INC.	ACQUISITION D'ADAPTATEUR PLANTRONICS	6 224,25 \$	SUR INVITATION
OLIVIER LAUZON	FORMATION HÉROS EN 30	3 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
OLYMBEC DEVELOPMENT INC.	LOCATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT À TROIS-RIVIÈRES	2 640,00 \$	GRÉ À GRÉ
ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGREES	CONGRÈS RH	3 285,01 \$	GRÉ À GRÉ
PARÉ, OUELLET, BIGAOUETTE ET ASSOCIÉS	HUISSIERS DE JUSTICE	5 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
PATCH MY PC	LICENCES PATCH MY PC - ENTERPRISE PLUS	12 102,30 \$	GRÉ À GRÉ
PAULE-ANNE MORIN	SERVICES-CONSEILS EN GESTION TI	15 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
PEERNET INC.	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DE LAS LICENCE DOCUMENT CONVERSION SERVICE	9 336,64 \$	GRÉ À GRÉ
PITNEY BOWES	ENTRETIEN DE LA TIMBREUSE CONNECT PLUS ET DE L'EMPILEUR PITNEY BOWES	3 039,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLlicitATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
PLURALSIGHT LLC	ABONNEMENT LICENCES PLURALSIGHT	3 965,57 \$	GRÉ À GRÉ
PLURALSIGHT LLC	ABONNEMENT LICENCES PLURALSIGHT	7 247,98 \$	GRÉ À GRÉ
PLURALSIGHT LLC	ABONNEMENT À PLURALSIGHT INCLUANT LA MAINTENANCE ET LES MISES À JOUR	3 988,73 \$	GRÉ À GRÉ
PLURALSIGHT LLC	ABONNEMENT À PLURALSIGHT INCLUANT LA MAINTENANCE ET LES MISES À JOUR	7 252,15 \$	GRÉ À GRÉ
PME PARTENAIRES	CONFÉRENCE LE PLAISIR DE PRENDRE SOIN DE SOI	3 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
POINT CARDINAL INC.	ACCOMPAGNEMENT AU PROCESSUS D'ÉVALUATION DU CA	2 920,00 \$	SUR INVITATION
PREMIERS SOINS PLUS	FORMATION EN LIGNE «COURS DE CERTIFICATION CBCI SUR LA CONTINUITÉ DES AFFAIRES»	2 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
PROGRESS SOFTWARE CORPORATION	ENTRETIEN LICENCE DEVCRAFT	14 410,18 \$	GRÉ À GRÉ
PRO-MEUBLES INC.	FORMATION EN LIGNE «INTEGRATING AGILE AND CHANGE MANAGEMENT PROGRAM»	1 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
PUBLICATIONS MASS-MEDIA INC.	ABONNEMENT ANNUEL AU COURRIER PARLEMENTAIRE	3 250,00 \$	GRÉ À GRÉ
PYXIS TECHNOLOGIES INC.	FORMATION EN LIGNE «PROFESSIONAL SCRUM MASTER II»	1 695,00 \$	GRÉ À GRÉ
QUADIENT CANADA LTEE	ENTRETIEN INSÉREUSE DE TABLE ET TABLE ÉLECTRIQUE	2 681,35 \$	GRÉ À GRÉ
QUADIENT CANADA LTEE	ENTRETIEN INSÉREUSE DE TABLE ET TABLE ÉLECTRIQUE	2 815,42 \$	GRÉ À GRÉ
QUEST SOFTWARE CANADA INC.	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES LICENCES SECURITY EXPLORER	9 528,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
RÉGULATECH	SERVICE SYSTÈME DE SÉCURITÉ MAXSYS	1 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
REP SOLUTION INTERACTIVE INC.	ABONNEMENT À LA LICENCE OPENFIELD	6 777,75 \$	GRÉ À GRÉ
RESEAU ACTION TI	JIQ 2023 L'ÉVÈNEMENT AFFAIRES & TI	12 749,90 \$	GRÉ À GRÉ
RESEAU INTERNET QUEBEC	HÉBERGEMENT DE L'OUTIL DE SONDAGE EN LIGNE LIMESURVEY	2 601,00 \$	GRÉ À GRÉ
RESEAU INTERNET QUEBEC	HÉBERGEMENT RIQ	1 937,95 \$	GRÉ À GRÉ
RESEAU RH D'ANNIE INC	CONFÉRENCE ALLIER PERFORMANCE ET PRENDRE SOIN DE SOI	4 500,00 \$	GRÉ À GRÉ
RRSPT (TABLE PATRONALE)	RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À LA PLATEFORME EN LIGNE LIFESPEAK	21 297,60 \$	GRÉ À GRÉ
SANI-FONTAINES INC.	ENTRETIEN DES REFROIDISSEURS D'EAU POUR LES BUREAUX DE RETRAITE QUÉBEC	12 753,76 \$	GRÉ À GRÉ
SDL INTERNATIONAL (CANADA) INC.	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES LICENCES MULTITRANS	9 544,06 \$	GRÉ À GRÉ
SERRURERIE CONTRÔLE	APPELS DE SERVICES POUR TRAVAUX DE SERRURERIE	5 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
SERVICE DE BUREAU EXPERT	ENTRETIEN ET RÉPARATION BROCHEUSES ET HORODATEUR	3 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
SERVICES CONSEILS HARDY	FORMATION SUR SAS REPORT ET AUTOMATISATION VERS EXCEL	3 900,00 \$	GRÉ À GRÉ
SHI CANADA ULC	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES LICENCES RESHARPER ULTIMATE	1 884,60 \$	SUR INVITATION
SLRR CABINET DE TRADUCTION	SERVICE DE TRADUCTION DU FRANÇAIS VERS L'ANGLAIS	14 000,00 \$	SUR INVITATION

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLlicitation
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
SMARTSVN GMBH / SYNTEVO GMBH	SOUSCRIPTION LICENCES SMART SVN	1 686,84 \$	GRÉ À GRÉ
SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE JOHNSON, S.E.C.	CONTRAT D'ENTRETIEN PLANIFIÉ SUR SYSTÈME DE CLIMATISATION CTI AU 475 JACQUES-PARIZEAU	13 157,00 \$	GRÉ À GRÉ
SOFTCHOICE LP	ABONNEMENT À LA LICENCE ADOBE SIGN FOR ENTERPRISE	2 250,00 \$	SUR INVITATION
SOFTCHOICE LP	ENTRETIEN LICENCES DYNAMIC PDF MERGER ET ABONNEMENT LICENCE DYNAMIC PDF PRO	19 150,00 \$	SUR INVITATION
SOFTCHOICE LP	ACQUISITION D'ABONNEMENTS ADOBE ACROBAT STANDARD ET PRO	4 956,00 \$	SUR INVITATION
SOLOTECH INC.	REHAUSSEMENT DES SALLES DE VISIOCONFÉRENCE 625 A ET B	15 018,11 \$	GRÉ À GRÉ
SOLOTECH INC.	ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS VISIOCONFÉRENCE SALLE 760 A	23 842,07 \$	GRÉ À GRÉ
SOLOTECH INC.	ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS VISIOCONFÉRENCE POUR SALLE 625	2 124,53 \$	GRÉ À GRÉ
SOLUTIONS SWISSNOVA GLOBAL INC	BANQUE DE CRÉDIT POUR RÉALISATION DE TEST PSYCHOMÉTRIQUE NOVA	7 137,00 \$	GRÉ À GRÉ
SOLUTIONS SWISSNOVA GLOBAL INC	FORMATION EN LIGNE «CERTIFICATION NOVA»	3 920,00 \$	GRÉ À GRÉ
SONOPTIK INC.	RENCONTRE DES CADRES - SONORISATION	1 952,50 \$	GRÉ À GRÉ
STANEX INC.	ACQUISITION BATTERIE UPS ET CARTE RÉSEAU	2 761,00 \$	GRÉ À GRÉ
STERICYCLE ULC	DESTRUCTION DE DISQUES DURS	5 300,00 \$	GRÉ À GRÉ
STERICYCLE ULC	DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS TROIS-RIVIÈRES	2 500,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
STRATEGIE ORGANISATION ET METHODE SOM INC.	PARTICIPATION À L'ÉTUDE SOM-REER-CELI	22 800,00 \$	GRÉ À GRÉ
TECHNOLOGIA	FORMATION EN LIGNE «PRISE DE DÉCISION : MÉTHODE POUR FAIRE LE MEILLEUR CHOIX»	3 225,00 \$	GRÉ À GRÉ
TECHNOLOGIA	FORMATION EN LIGNE «CERTIFICAT LEADING SAFE»	1 215,00 \$	GRÉ À GRÉ
TECHNOLOGIA	FORMATION EN LIGNE «MANAGEMENT 3.0 : LES TECHNIQUES D'UN LEADERSHIP AGILE»	1 170,00 \$	GRÉ À GRÉ
TECHNOLOGIA	FORMATION EN LIGNE «CONVERSATIONS DIFFICILES : LES MENER EN TOUTE CONFIANCE»	3 780,00 \$	GRÉ À GRÉ
TECHNOLOGIA	FORMATION EN LIGNE «DÉVELOPPER DES APPLICATIONS EN VISUAL BASIC.NET»	1 735,00 \$	GRÉ À GRÉ
TECHNOLOGIA	FORMATION EN LIGNE «GESTION DU TEMPS - PLANIFIER, S'ORGANISER ET PRIORISER»	2 950,00 \$	GRÉ À GRÉ
TELUS HEALTH / TELUS SANTÉ	FORMATION EN LIGNE «FONCTIONNEMENT DE LA SÉCURITÉ DANS LE PROGICIEL ARIEL RENTE»	3 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
TERRANOVA WORLDWIDE CORPORATION	RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT SAAS INFONUAGIQUE TERRANOVA	24 994,10 \$	GRÉ À GRÉ
TRIPWIRE INC.	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES LICENCES TRIPWIRE	5 511,43 \$	GRÉ À GRÉ
TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY	INSPECTION ET ENTRETIEN DE SYSTÈME À PRÉACTION À PLACE DE LA CITÉ	2 144,00 \$	GRÉ À GRÉ
UPTRENDS LLC	ABONNEMENT À LA LICENCE UPTRENDS	18 841,86 \$	GRÉ À GRÉ
VIDEOTRON LTEE	SERVICES INTERNET POUR LES BUREAUX SHERBROOKE, SAGUENAY ET GATINEAU	8 400,00 \$	GRÉ À GRÉ
VIDEOTRON LTEE	SERVICE INTERNET GATINEAU	2 888,00 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Liste des contrats donnés à l'externe pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les contrats entre 1 000 \$ et 25 000 \$, ventilés par fournisseurs.			
FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	MODE DE SOLLICITATION
		(seuil > 1 000 et < 25 000)	
VIDEOTRON LTEE	SERVICE INTERNET SHERBROOKE	2 888,00 \$	GRÉ À GRÉ
VIDEOTRON LTEE	SERVICE INTERNET SAGUENAY	2 888,00 \$	GRÉ À GRÉ
WBNBC	DOTATION - PROMOTION DES EMPLOIS	9 000,00 \$	GRÉ À GRÉ
XEROX CANADA LTEE	ENTRETIEN LICENCES PAPER CUT	4 674,34 \$	GRÉ À GRÉ
XEROX CANADA LTEE	ENTRETIEN LICENCES PAPER CUT	4 852,75 \$	GRÉ À GRÉ

TITRE 102 : ERREURS ADMINISTRATIVES

En ce qui concerne la détection des erreurs administratives à Retraite Québec, l'organisme reconnaît la date du 3 novembre 2015, date de dépôt du projet de loi 73, comme étant valide pour appliquer le règlement relativement à la détection des erreurs « identifiées ou reçues ». R-10, r.2 – (Règlement d'application de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics) :

- a) indiquer le nombre de cas identifiés par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- b) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- c) indiquer le nombre de cas identifiés par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- d) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- e) indiquer le nombre de cas reçus par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- f) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- g) indiquer le nombre de cas reçus par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- h) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.

La Loi a été sanctionnée le 20 novembre 2015 avec un effet rétroactif au 3 novembre 2015.

Afin d'effectuer une remise de dette, la date à laquelle est établie la dette est prise en compte. Par conséquent, si la dette est établie depuis le 3 novembre 2015, la remise de dette est appliquée automatiquement, et ce, peu importe la date à laquelle les montants ont été versés, en trop.

Toutefois, la remise de dette ne s'applique pas lorsque les montants versés ou les bénéfices accordés en trop auraient pu raisonnablement être constatés par la personne.

La remise de dette survient à la suite de la révision légale, soit 24 mois après la date de prise de la retraite. Les écarts et les raisons des montants versés en trop sont alors constatés et la dette établit.

Des erreurs administratives⁽¹⁾, des modifications de données par l'employeur ou des modifications de la date de la retraite par le client peuvent être à l'origine des montants versés ou des bénéfices accordés en trop au client. Dans certains cas, pour le même dossier, plus d'une raison peut être à l'origine de la remise de dette.

Retraite Québec assure un suivi rigoureux des dossiers de remise de dette, mais ne répertorie pas ses données en fonction des raisons qui ont mené à la remise de dette. Il est donc impossible d'identifier le volume des remises de dette attribuables à une erreur administrative.

Le tableau suivant présente le volume des remises de dette effectuées par Retraite Québec avant et après le 3 novembre 2015. Ces remises de dette ne sont pas attribuables uniquement à des erreurs administratives; on note entre autres les cas de revenus insuffisants (disposition pour les personnes à faible revenu) et les cas de délais de prescription dépassés.

(1) Une erreur administrative correspond à toute faute, toute omission ou tout manquement de la part de l'administration. L'erreur peut être commise par le personnel de l'administration ou provenir des systèmes informatiques.

TITRE 102 : ERREURS ADMINISTRATIVES

En ce qui concerne la détection des erreurs administratives à Retraite Québec, l'organisme reconnaît la date du 3 novembre 2015, date de dépôt du projet de loi 73, comme étant valide pour appliquer le règlement relativement à la détection des erreurs « identifiées ou reçues ». R-10, r.2 – (Règlement d'application de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics) :

- a) indiquer le nombre de cas identifiés par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- b) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- c) indiquer le nombre de cas identifiés par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- d) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- e) indiquer le nombre de cas reçus par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- f) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- g) indiquer le nombre de cas reçus par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- h) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.

Volumétrie des dossiers traités

Année	Nombre de dossiers révisés	Nombre de dossiers pour lesquels il y a eu remise de dette	Montant total des remises de dette
2023	N.D. (1)	303	150 936,00 \$
2022	N.D.(1)	149	80 159,15 \$
2021	11 798 (1)	544	375 248,30 \$
2020	18 378	312	221 733,00 \$
2019	14 992	228	90 278,89 \$
2018	17 121	385	347 368,00 \$
2017	18 541	505	432 685,17 \$
2016	22 857	675	680 774,69 \$
3 novembre 2015 au 31 décembre 2015	3 830	133 (2)	187 247 \$(2)
1 ^{er} janvier 2015 au 2 novembre 2015	21 292		

¹ En raison de la révision du processus, il n'y a plus de révisions légales après 24 mois. En effet, les rentes sont confirmées avec les données finales fournies par l'employeur. Il n'est donc plus possible de fournir le nombre de dossiers révisés depuis octobre 2021.

² Pour l'année 2015, la répartition du nombre de dossiers et du montant des remises de dette avant et après le 3 novembre n'est pas disponible

Lorsqu'on observe le total des remises de dette par rapport au montant versé en prestations, la proportion n'est pas significative, car elle ne représente que 0,004 %. L'augmentation constatée depuis la dernière année demeure dans les mêmes ordres de grandeur que les années antérieures.

TITRE 103 : État de situation quant à la mesure « supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants :

- a) nombre d'enfants admis;**
- b) nombre d'enfants refusés;**
- c) total des sommes versées.**

Données du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels au 31 décembre 2023 (depuis le début de la mesure) :

- Nombre de demandes acceptées : 7 607
- Nombre de demandes n'ayant pas répondu aux critères : 6 571
- Total des sommes déboursées estimées pour l'année 2023 : 61,9 M\$